



**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 18 JANVIER 2021**

- COMPTE-RENDU INTÉGRAL -

Le lundi dix-huit janvier deux mille vingt et un, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis en visioconférence (les modalités d'accès leur ayant été préalablement communiquées par mail) sur les convocations qui leur ont été adressées le mardi douze et le jeudi quatorze janvier deux mille vingt et un par le Maire d'arrondissement et qui ont été affichées le même jour. Le caractère public de la séance a été assuré par diffusion de la visioconférence en direct dans la salle d'attente des mariages de la Mairie du 13^{ème} arrondissement.

PRÉSENTS EN MAIRIE :

M. COUMET

PRÉSENTS EN VISIOCONFÉRENCE :

M. AICHOUN BAPTISTE, M. AQUA, Mme ATALLAH, M. BENHAIM, M. BASSIOUNI, M. BETOURNE, M. BOULET, M. COBLENCÉ, M. COURBAN, Mme DECLERCQ, Mme ESTIENNE, M. FERRIER, M. GUILLOU, M. IDRISSE, Mme KARAOUN GOUEZOU, Mme KOUASSI, Mme LACOMBE, Mme LAVILLE, M. LEROY-WARNIER, Mme MARCHAND, Mme MAULAT, Mme MILLET, M. MOINE, M. NAJDOVSKI, M. OFFREDO, M. OLIVIER, Mme PATRIE, M. PENG, Mme RAYMOND-ROSSI, Mme SABATIER, Mme SEIGNOT, M. SHOUKRY, Mme SOLEILHAVOUP, Mme SOUYRIS, Mme STIBBE, M. TOKA, M. TRAN.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : M. FLORENTIN (pouvoir à M. LEROY-WARNIER).

Sans pouvoir : M. LE.

L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée sur l'application ODS-Mairies.

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance : Mme Johanne KOUASSI.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jérôme COUMET, Maire du 13^{ème} arrondissement.

M. LE MAIRE : Bienvenue à toutes et à tous. Je vous demanderai de couper votre micro sinon nous aurons du mal à nous entendre, pour celles et ceux qui ne l'ont pas fait. Nous allons débiter notre Conseil d'Arrondissement, mais en début de séance, je vais vous dire juste quelques mots. Vous avez vu passer l'information, j'imagine, mais nous avons hésité à tenir ce Conseil en présentiel ou en distanciel, mais une fois qu'on avait décidé d'installer un centre de vaccination en mairie, évidemment, cela nous laissait moins de possibilités. On a donc pris la décision de le faire par voie dématérialisée. Ensuite, on verra l'évolution de la situation pour les prochaines séances, mais nous n'en sommes pas encore là.

Alors, dans nos délibérations, évidemment, il faudra qu'on en adopte une première pour permettre l'organisation par voie dématérialisée. C'est ce qu'on va faire d'ici deux à trois minutes. Mais d'ici là, je voulais vous dire qu'on va évidemment parler du centre de vaccination en mairie. Comme il y a une question de l'opposition, on va regrouper tout cela, et on va le faire dès qu'on aura terminé l'adoption des principales délibérations. On inscrira bien sûr cette question, et je comptais de toute façon vous en parler brièvement, mais précisément.

13 2021 02 – Réunion du Conseil d'Arrondissement par voie dématérialisée

M. LE MAIRE : Nous allons donc commencer notre Conseil par l'adoption de cette fameuse délibération pour permettre notre réunion par voie dématérialisée, c'est la délibération Mairie 13 2021 02. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole pour cette délibération ? Je n'en vois pas, donc je vais la soumettre à vos voix. Pour faire plus simple, je vais demander s'il y a des votes contre ou des abstentions, n'hésitez pas à vous signaler. On va considérer que les votes se font par groupe, mais s'il y a évidemment des voix particulières qui ne se font pas par groupe, il suffira de vous signaler et on les intégrera bien sûr dans notre compte rendu.

Est-ce qu'il y a des oppositions à effectuer ce Conseil d'Arrondissement de manière dématérialisée ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je n'en vois pas non plus, donc on considère qu'elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 2021 01 - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'Arrondissement du 2 novembre 2020

M. LE MAIRE : Comme deuxième délibération, nous avons, et après on va désigner un secrétaire de séance, comme deuxième délibération, nous avons l'approbation du compte rendu du Conseil d'Arrondissement du 2 novembre. Est-ce qu'il y a des corrections à apporter à ce compte rendu ? Je vous laisse le temps de vous manifester.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, donc il est adopté.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Nous allons désigner une secrétaire de séance, en l'occurrence Johanne KOUASSI, comme nous avons l'habitude de désigner un ou une secrétaire de séance. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, donc Johanne KOUASSI est désignée secrétaire de séance.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2021 DAJ 2 – Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur portant sur des créations artistiques réalisées par la SA Opérationnelle à la demande de la Mairie du 13^{ème}

M. LE MAIRE : Nous allons maintenant passer à la présentation des délibérations soumises pour avis. Nous allons commencer par une délibération présentée par Éric OFFREDO, il s'agit, en fait, de l'adoption formelle, sur un plan juridique concernant les droits d'auteur, du nouveau logo de la Mairie du 13^{ème}. Je vous propose de prendre le temps de le présenter ultérieurement, mais pour des questions de droit d'auteur, il faut qu'il soit déposé. Pour qu'il puisse être déposé, il faut que ce soit la Ville de Paris qui le fasse, parce que nous ne sommes pas une personne morale en tant que Mairie d'arrondissement, et donc il nous faut adopter formellement un contrat de cession de droits d'auteur. Éric OFFREDO.

Eric OFFREDO : Je vous remercie, Monsieur le Maire. Donc c'est l'approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur portant sur des créations artistiques, et donc quand on parle de créations artistiques, on parle du logo de la Mairie du 13^{ème} arrondissement, des maquettes du journal, du chemin de fer, les textes, les illustrations et les dessins. Ces créations sont destinées à être largement exploitées, notamment pour toute communication de la Mairie du 13^{ème}. Donc, dans ces conditions, en application des exigences du formalisme de la Ville de Paris.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur le sujet ? Je n'en vois pas, donc encore une fois, c'est purement formel, c'est pour éviter des utilisations évidemment sans notre accord. Il n'est pas question pour nous, évidemment, de faire ce changement maintenant. Il va falloir ensuite lancer le papier à en-tête, logos et typages divers et variés, alors nous avons évidemment ce moment d'autres priorités. Mais comme le logo était finalisé, il faut faire cette opération juridique avant de développer le reste. J'aurai l'occasion d'y revenir ultérieurement. Il faut que je la fasse voter, peut-être, je ne l'ai pas fait voter.

S'il n'y a toujours pas de demande d'intervention, DAJ 2, est-ce qu'il y a des votes contre ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Je ne vois personne se manifester, donc j'en déduis qu'il y a une unanimité pour cette démarche juridique, je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DU 7 – Acquisition auprès de la SEMAPA d'un volume destiné à un gymnase dans la ZAC Paris Rive Gauche (13^{ème}) - Secteur Tolbiac

M. LE MAIRE : Nous allons passer cette fois-ci à une délibération sur l'urbanisme, avec une acquisition de la Ville auprès de la SEMAPA. Je laisse la parole à Eric OFFREDO pour la DU 7.

Eric OFFREDO : Oui, c'est un projet qui existe depuis longtemps, puisqu'il s'agit de l'acquisition du gymnase qui va s'appeler gymnase Charcot et des salles de sport dans la ZAC Paris Rive Gauche et qui est lié à l'aménagement de la zone. Du coup, maintenant que l'aménagement est terminé, il s'agit d'adopter un contrat de cession d'aménagement suite à la maîtrise d'ouvrage qui a été assurée par la SEMAPA sur les travaux de construction de ce complexe sportif.

Ce complexe a été livré en février 2020, mauvaise période, mais bon, cela est fait maintenant, cela va faire un an qu'il est livré, c'est un établissement qui peut accueillir du public classé en quatrième catégorie pour un effectif théorique de 270 personnes. Il est réalisé sur deux niveaux et une surface de plancher de 3106 m².

Je vais faire juste un petit détail sur les équipements de ce gymnase. Au sous-sol, vous trouverez une salle de sport avec une aire sportive de 968 m², une salle de jeux de 200 m², des réserves pour le matériel, des vestiaires, des sanitaires, des locaux techniques. Au rez-de-chaussée de l'établissement, une salle de danse de 150 m² et ses vestiaires associés, des locaux administratifs. Et là encore, des réserves, des locaux techniques. Donc le coût des travaux est estimé à 9 millions d'euros hors-taxes. Le service local des domaines de la Ville de Paris a pris acte des conditions de transaction entre la Ville de Paris et la SEMAPA, il s'agit là :

- D'acquérir à titre gratuit auprès de la SEMAPA un volume construit au gymnase Charcot dans le lot T7C, «T» pour Tolbiac, bien évidemment,
- Constaté la remise des ouvrages construits par la SEMAPA sur ce volume
- Signer des actes et constituer toutes servitudes nécessaires à la réalisation du projet.

M. LE MAIRE : Merci. Donc là aussi, c'est très formel, puisque quand la SEMAPA construit des choses pour la Ville, que ce soient des équipements ou des espaces publics, il faut ensuite évidemment que la Ville les rachète formellement. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas. On va, comment dire, croiser les doigts, on ne sait plus quelle expression employer, pour que ce gymnase puisse servir normalement le plus rapidement possible, même s'il a commencé évidemment à être largement utilisé juste avant la crise sanitaire.

Je vais donc la soumettre à vos voix, s'il n'y a pas d'intervention. Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas non plus, merci donc pour vos votes.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DU 14 – Secteur Villa D'Este (13^{ème}) Revaloriser des abords de la tour Abeille, 14 Villa d'Este (13^{ème}) budget participatif 2019 - Subvention (300 000 €) et convention avec Mille Une Vies Habitat

M. LE MAIRE : Nous allons passer maintenant à la DU 14, il s'agit de revaloriser une proposition qui a été votée au budget participatif, mais qui concerne plutôt les questions d'urbanisme. Toujours Éric OFFREDO.

Eric OFFREDO : Oui...

M. LE MAIRE : On vous entend de manière très étouffée.

Eric OFFREDO : L'ESH Mille Une Vies Habitat, cela ne parle pas forcément à tous, 1001 Vies, c'est un groupement francilien, ex Logement Francilien, ex Logement Français, bref, mais aujourd'hui, cela s'appelle 1001 Vies, ce sont les propriétaires, d'ailleurs, de la tour Abeille. Juste quelques éléments de contexte, là aussi. On est sur la Villa d'Este, logement qui a été construit dans les années 70, 4 tours, des espaces extérieurs qui présentent de nombreux dysfonctionnements, l'entrée du centre commercial, l'accès également au jardin public qui est sur la dalle. Les usages entre le public, les habitants, les véhicules de livraison est ce qui a poussé l'Amicale des locataires à déposer ce projet au titre du budget participatif en 2019. Et ce projet a été retenu par le vote des habitants du 13^{ème}.

L'emprise concernée est l'entrée principale de la Villa d'Este, depuis l'avenue d'Ivry, entre l'avenue d'Ivry et la tour Abeille, très exactement. Cette entrée concentre, au-delà de la desserte de la tour Abeille, une partie des flux piétons, donc du centre commercial. Pour ceux qui connaissent bien, vous pouvez voir les conflits qui peuvent se produire notamment le samedi quand les gens vont faire leurs courses, parce qu'au-delà de la Villa d'Este, vous avez toute la partie Olympiades, tous les habitants des Olympiades qui vont au centre commercial Masséna 13 en passant par là, on voit bien les dysfonctionnements. L'idée, c'est de rénover ces espaces vieillissants, d'améliorer le traitement, d'avoir des espaces réorganisés, des cheminements piétons qui sont à rénover, à améliorer. C'est tout le projet. Donc la Ville le soutient via le versement d'une subvention à 1001 Vies Habitat au titre du budget participatif pour un montant de 300 000 euros. Et le projet coûte un peu plus que 300 000 euros, parce qu'il est estimé à 723 500 euros, donc c'est une participation. Et le bailleur social prendra le reste à charge, la Ville participant à hauteur de 41 %. Voilà, c'est le sujet de cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE : Pour avoir habité cette tour, je peux vous dire que déjà à l'époque, c'était extrêmement détérioré, notamment les abords, cela ne s'est pas arrangé...

Eric OFFREDO : Je n'ai pas osé le rappeler.

M. LE MAIRE : Pardon ?

Eric OFFREDO : Je n'ai pas osé le rappeler.

Rires

M. LE MAIRE : Ce n'est pas pour cela qu'il a été voté au budget participatif, je précise, ce n'est évidemment pas de notre initiative que ce projet a été déposé. Il y a cependant un besoin réel car les espaces ne se sont pas arrangés depuis que j'y ai habité, il y a quelques années. Et ça fera du bien, c'est à la fois les abords de la tour, mais comme tu le rappelais, c'est aussi l'entrée et l'accès vers le centre commercial qui passe par là. Cela fait partie des copropriétés compliquées où il y a des bouts de parcelles au milieu de copropriétés horizontales, donc cela va changer quand même la donne sur une partie, et cela s'inscrit évidemment dans un travail plus long qu'Éric OFFREDO suit également. On l'avait engagé lors de la précédente mandature pour trouver un accord avec la copropriété horizontale sur le réaménagement de tous ces espaces qui donnent accès au centre commercial. Ce sera donc un premier acte fort, j'espère que cela donnera envie évidemment aux habitants de poursuivre.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce sujet ? Marie-José RAYMOND-ROSSI, ouvre ton micro ou parle très près de ton micro. On ne t'entend pas, là.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Là, vous m'entendez ?

M. LE MAIRE : On t'entend, oui.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Non, juste pour dire que c'était une demande très forte des locataires de cette tour. L'association des locataires de la tour Abeille va être ravie, on ne peut que s'en féliciter parce que c'est vrai que les abords de la tour Abeille, ça ne donnait pas vraiment envie. Voilà.

M. LE MAIRE : Voilà, aujourd'hui, c'est un pédiluve naturel, quoi. Malheureusement, il n'y a pas la piscine derrière, il y a juste l'entrée de la tour. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je la soumetts...

Eric OFFREDO : Il y a Jean-Baptiste OLIVIER qui a demandé la parole.

M. LE MAIRE : Pardon, je n'avais pas vu. Jean-Baptiste OLIVIER.

Jean-Baptiste OLIVIER : Bonsoir.

M LE MAIRE : Bonsoir.

Jean-Baptiste OLIVIER : Voilà, je suis très sage, j'attends qu'on me donne la parole. Juste une petite... Déjà, meilleurs vœux à toutes et à tous, même si c'est de loin. Oui, petite remarque.

Monsieur le Maire, on vous entend très très bien, et même un peu trop, si j'ose dire. Puisqu'en fait, quand les autres parlent, dès que vous bougez un papier, ça fait du bruit et c'est quelquefois un peu difficile de suivre, notamment à l'instant Éric OFFREDO. Voilà.

Juste pour effectivement moi aussi aller dans le sens de cette délibération, de ce projet de délibération qui est très bienvenu, c'est évidemment nécessaire. Dans un premier temps, en lisant juste, j'avais cru qu'il s'agissait de l'autre côté, c'est-à-dire celui venant du boulevard Masséna. Mais en fait, donc c'est de l'avenue d'Ivry. C'est déjà bien. La seule remarque, c'est que bon, il s'agit d'un montant, 300 000 euros, mais on ne sait pas bien, même plus, notre participation n'est que de 300 000 euros, ce qui représente 40 % environ du coût total, mais je n'ai pas bien vu dans la convention de quoi il allait exactement s'agir. Il y a juste un plan, mais qui n'est pas du tout explicite.

Et également, je voulais faire part d'une remarque, c'est que c'est bien de s'occuper des abords, mais 1001 Vies ne gère pas que la tour Abeille, je pense qu'elle gère aussi un certain nombre d'appartements qui ont été préemptés dans la tour Capri notamment. Et là, il m'était remonté, notamment pendant la campagne, un certain nombre de choses très désagréables dans les cages d'escaliers et des phénomènes également de prostitution. Donc voilà. C'est bien de s'occuper des abords, c'est impératif, et on va évidemment voter pour, mais il y a des problèmes aussi à l'intérieur de ces tours. Voilà, merci.

M. LE MAIRE : Merci, je confirme que 1001 Vies Habitat n'est pas, comment dire, le bailleur le plus réactif qu'on puisse connaître sur le territoire, et je vous confirme qu'on a un certain nombre de difficultés, et donc d'une certaine manière, cette subvention va nous permettre aussi de pouvoir, je l'espère, réaffirmer un certain nombre de choses et d'exigences sur la gestion quotidienne. En tout cas, nous, c'est ce qu'on a prévu de faire, c'est de les rencontrer avec Marie-José RAYMOND-ROSSI, et d'en profiter aussi pour dresser toutes les difficultés que nous pouvons avoir sur le secteur.

Alors concernant la prostitution, à ma connaissance, ce n'est pas à la tour Capri que cela a été signalé, c'est dans les tours privées. On a essayé là aussi de s'en occuper, et on est demandeur de toute information précise, et le commissariat l'est aussi. Et donc on peut leur transmettre tout fait précis sur lequel ils peuvent ensuite agir.

S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais donc soumettre...

Eric OFFREDO : Je vais peut-être rajouter, parce qu'effectivement, là, on est sur les abords de la tour Abeille, donc effectivement, une partie de la Villa d'Este, mais bien évidemment, on enclenche le mouvement pour aller plus loin, et on réfléchit, et on réfléchit avec les habitants, à un aménagement plus

général de cette Villa d'Este. On reviendra vers vous dans les mois et les années qui viennent sur le sujet. Bien évidemment, on en a bien conscience, il n'y a pas que cette entrée-là qui dysfonctionne.

M. LE MAIRE : Je le confirme. Je vais donc soumettre ce projet de délibération à vos suffrages.

Donc, la DU 14, y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il est donc adopté à l'unanimité, je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DLH 31 – Réalisation de garantie d'emprunt par la Ville dans le cadre d'un réaménagement de dette demandée par 1001 Vies Habitat (ex Logement Francilien)

M. LE MAIRE : Deuxième chose qui va nous permettre là aussi de réamorcer, comment dire, un dialogue qu'on espère fructueux, mais en tout cas qui va être carré avec 1001 Vies Habitat, c'est évidemment le projet de délibération suivant. Je laisse Éric OFFREDO le présenter.

Eric OFFREDO : Oui, alors c'est une délibération très technique, puisque c'est une délibération de garantie d'emprunt sollicitée par 1001 Vies Habitat, donc on y revient, ex Logement Francilien. En 2008, on avait approuvé la réalisation par Logement Francilien d'un programme d'acquisition conventionnement pour 75 logements, et on avait accordé notre garantie d'emprunt au service des intérêts et d'amortissement des emprunts PLS à contracter par l'organisme. Depuis, Logement Francilien est devenu 1001 Vies Habitat, et 1001 Vies Habitat a procédé à un refinancement de sa dette auprès de la Caisse des Dépôts au 1er août 2020, et l'organisme sollicite donc la Ville pour qu'elle garantisse à nouveau ces prêts pour un montant correspondant au capital restant dû. Donc il n'y a pas de nouveauté, c'est une poursuite. C'est une délibération très technique, il est proposé de réitérer les garanties de la Ville donc pour un montant de 11 027 182 euros.

M. LE MAIRE : Merci, Éric OFFREDO. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je ne vois pas de main levée, donc je la soumetts à vos voix.
Y a-t-il des votes contre la DLH 31 ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas, elle est donc adoptée.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DLH 32 – Modification des garanties d'emprunt d'une opération de logement social demandée par la CDC Habitat Social (ex Efidis)

M. LE MAIRE : Nous passons à la DLH 32, toujours Éric OFFREDO, toujours des garanties d'emprunt, mais cette fois-ci, cela concerne CDC Habitat.

Eric OFFREDO : Oui, là aussi, c'est extrêmement technique. Le fonds des projets qui sont financés, donc effectivement, c'est Efidis qui est devenu depuis CDC Habitat Social. Suite à une évolution plus avantageuse des offres des prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations en juin, avec notamment la possibilité de souscrire à ce qu'on appelle un prêt de haut bilan bonifié, ce qu'on appelle les nouveaux PHBB, le CDC Habitat Social a diminué la part de son propre investissement et a modifié les montants de la répartition des lignes de prêt financement opération, et donc effectivement, le bailleur nous sollicite suite

à cette nouvelle répartition. Je peux la détailler si vous le souhaitez, mais voilà, le montant total est de 4 738 254 euros dont 1 000 260 qui le sont au titre des nouveaux prêts PHB et qui diminuent d'autant les prêts CDC à 40 ans et avec des taux qui sont plus avantageux. Donc tout le monde y gagne, cela ne change pas le fond du projet et le fond du programme...

M. LE MAIRE : Merci, Éric.

Eric OFFREDO : Et les 140 logements sociaux qui étaient réalisés par Efidis.

M. LE MAIRE : Merci, Éric. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Pas de main levée sur la liste, donc la DLH 32, y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? La DLH 32 est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DU 9 – Dénomination place Christiane Rochefort (13^{ème})

M. LE MAIRE : Sur les deux dénominations, il n'y en a qu'une que nous passerons ce soir, c'est celle concernant Virginia WOOLF.

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST RETIRE

2021 DAC 347 – Attribution de la dénomination Virginia Woolf à la bibliothèque située dans la ZAC Paul Bourget-Gerda Taro (13^{ème})

M. LE MAIRE : Et donc je laisse tout de suite la parole à Philippe MOINE.

Philippe MOINE : Oui, donc il s'agit d'attribuer le nom de Virginia WOOLF à la future bibliothèque-médiathèque du quartier Paul Bourget. En dessous de la délibération, il est fait mention du quartier Paul Bourget-Gerda Taro, puisque vous vous souvenez qu'on avait voté en faveur de l'attribution du nom de la photographe Gerda TARO à l'une des rues de ce quartier. Quant à l'hommage rendu à Virginia WOOLF, le principe avait été retenu par la Ville de Paris dès l'année 2013, et puis depuis, aucun lieu n'avait été proposé. Donc il est proposé de donner le nom de cette écrivaine majeure du XX^e siècle à ce très beau lieu culturel.

Je rappelle d'ailleurs que cette bibliothèque comprendra une section adulte, une section jeunesse, une section multimédia, mais également un espace de coworking qui sera associé à la résidence étudiante attenante, ainsi qu'une salle polyvalente ouverte sur l'extérieur qui permettra un certain nombre d'activités, d'expositions, de spectacles en lien avec des associations du quartier.

Quant à Virginia WOOLF, tout le monde connaît Virginia WOOLF bien évidemment. C'est une écrivaine britannique née en 1882 et morte malheureusement par suicide en 1941, qui a beaucoup marqué

l'histoire de la littérature, notamment à travers, je citerai son roman le plus célèbre, *Mrs Dalloway*. Enfin Virginia WOOLF est également honorée parce qu'elle a eu un engagement féministe de premier plan, on peut citer notamment son ouvrage *Une chambre à soi* qui traite de la place des femmes dans la littérature. Et puis, plus généralement, Virginia WOOLF était la figure majeure de ce qu'on a appelé le groupe de Bloomsbury, qui a beaucoup animé la vie culturelle et intellectuelle britannique entre les deux guerres, et dont faisaient partie beaucoup d'artistes, des intellectuels comme John Maynard KEYNES, par exemple, et c'est aussi à ce titre qu'il est proposé d'honorer cette grande figure intellectuelle.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Philippe. Est-ce qu'il y a des demandes d'expression sur cette dénomination ?

Alexandre COURBAN : Oui, Jérôme, Monsieur le Maire, si vous permettez.

M. LE MAIRE : Allez-y, je ne sais pas qui s'exprime, par contre.

Alexandre COURBAN : Alexandre COURBAN, pardon.

M. LE MAIRE : Je t'en prie.

Alexandre COURBAN : Juste quelques mots pour dire que c'est un plaisir de voter en faveur d'une délibération comme celle-ci, qu'à l'heure de la troisième vague de la mobilisation féministe qui dénonce le long continuum des violences faites aux femmes, et troisième vague qui marque des points, honorer la mémoire de Virginia WOOLF est une façon de continuer à rendre hommage aux femmes, encore nombreuses et encore trop nombreuses à être cachées par la forêt, pour reprendre le titre d'un essai consacré à une centaine de femmes de lettres méconnues comme Fanny CLAR ou Simone TERY auxquelles on rendra peut-être un jour hommage.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, je ne vois pas d'autre demande d'intervention... Si, pardon, Morgane LACOMBE.

Morgane LACOMBE : Oui, je me permets de faire une petite intervention en tant qu'adjointe à l'égalité femmes/hommes et puis d'une manière générale, je pense qu'au nom de tout le groupe des écologistes du 13^{ème}, on salue la pertinence de cette dénomination qui vient bien à point nommé. Effectivement, Virginia WOOLF a fait preuve d'une très grande modernité à son époque en tant qu'artiste en renouvelant le mode de narration, mais aussi à travers ses actions féministes et ses réflexions sur la question du genre, de la charge mentale, déjà, avec *Mrs Dalloway*, ou encore sur l'investissement, enfin la possibilité d'investissement des femmes dans l'espace public avec *Une chambre à soi*, comme Philippe MOINE l'a cité. Et en fait, pas loin de 100 ans après la première publication de ses œuvres, les questions soulevées restent malheureusement d'une actualité brûlante.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Morgane. Merci pour ces interventions complémentaires qui confortent ce choix et l'adoption de cette délibération qui nous permettra effectivement d'avoir une médiathèque, c'est plus une médiathèque qu'une bibliothèque, mais une médiathèque dénommée au moment de son ouverture.

Alors je soumetts donc cette délibération à vos suffrages, DAC 347, y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je ne vois personne se signaler, donc cette dénomination est adoptée à l'unanimité, je n'en doutais pas, mais je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DAE 37 – Convention d'occupation du domaine public avec l'association 13 Avenir (13^{ème})

M. LE MAIRE : Nous passons à la DAE 37, je ne me souviens plus qui de Caroline MILLET ou Antoine GUILLOU devait la présenter. Caroline MILLET, peut-être ? Non, Antoine GUILLOU.

Antoine GUILLOU : C'était moi, Monsieur le Maire. Bonjour, bonsoir à tous, et mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Effectivement, une délibération qui porte sur un kiosque qui est situé boulevard Masséna, et donc l'objet de cette délibération est de valider l'octroi de la possibilité pour l'association 13 Avenir, bien connue au sein de ce Conseil puisque c'est évidemment celle qui porte le projet de Territoire Zéro Chômeur, d'occuper ce kiosque pour y développer une activité notamment de réparation vélo. Des ateliers de réparation de vélo qui seraient ouverts aux habitants qui leur permettraient à la fois d'apporter leur propre vélo à réparer, mais aussi d'apprendre un certain nombre de gestes pour être en capacité de le faire eux-mêmes. Voilà, c'est un kiosque boulevard Masséna que vous situez peut-être, c'est un kiosque qui est appelé « kiosque hors presse » qui, comme l'expression l'indique, n'accueille pas de service de presse et qui peut accueillir d'autres activités, et donc c'est là un beau projet qui est porté par l'association 13 Avenir.

M. LE MAIRE : Un beau projet, en effet, et puis d'ailleurs, on ne peut que saluer ce qu'il s'est passé sur le plan législatif. Après beaucoup d'inquiétude, au final, les expérimentations Territoire Zéro Chômage de longue durée ont été à la fois confortées et élargies à d'autres quartiers, donc je pense que tout cela montre globalement une belle réussite.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas, donc DAE 37, y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je laisse le temps exprès pour que vous puissiez vous signaler. Je vous remercie, donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITE

2021 DASCO 6 – Modifications des secteurs de recrutement des écoles publiques pour l'année scolaire 2021-2022

M. LE MAIRE : Nous allons passer à la DASCO 6, délibération récurrente, c'est sur les secteurs de recrutement de chacune des écoles, et je laisse la parole à Emmanuel COBLENCÉ.

Emmanuel COBLENCÉ : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous et tous mes vœux pour cette nouvelle année.

Effectivement, une délibération assez récurrente au niveau parisien et qui concerne cette année très marginalement le 13^{ème} arrondissement, puisque le seul impact sur la sectorisation des écoles en ce qui nous concerne ici est tout simplement d'entériner la fusion des deux écoles élémentaires du 37 et 40, rue du Château des Rentiers, fusion qui a été décidée lors du CDEN du mois d'avril dernier et qui est déjà effective pour ces écoles qui n'en forment d'ailleurs maintenant plus qu'une seule, et une modification, une fusion qui n'a absolument aucun impact sur les secteurs de ces deux établissements, puisque les

deux écoles étaient déjà positionnées sur un seul et même secteur. Voilà en ce qui concerne le 13^{ème} arrondissement.

M. LE MAIRE : Merci, et j'en profite pour dire qu'il y a quand même un gros sujet pour nous, c'est l'arrivée d'une nouvelle école dans le 13^{ème}, en l'occurrence dans le secteur le plus en périphérie de Paris Rive Gauche, enfin le plus proche de nos amis d'Ivry, et dans les premières discussions qu'on avait avec le rectorat, le rectorat n'avait pas totalement prévu d'ouverture de poste pour cette école, c'était quand même un sujet. Et donc évidemment, on est dans un entre-deux compliqué, parce qu'il faudrait modifier les secteurs pour accueillir cette nouvelle école. De fait, cette ouverture n'est pas complètement prise en compte, donc cela fait partie des discussions et des amodiations que nous demanderons sur l'équilibre des créations et fermetures de classes à Paris.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Madame ESTIENNE. Est-ce que Madame ESTIENNE a levé la main ?

Mireille ESTIENNE : Oui, je le confirme, Monsieur le Maire, je levais la main.

M. LE MAIRE : J'essaie de repérer, vous avez un petit outil « lever la main », c'est plus...

Mireille ESTIENNE : Je l'ai fait.

M. LE MAIRE : Pardon, ça y est, je vous vois, tout à fait. Ce n'était pas remonté dans mon tableau.

Mireille ESTIENNE : J'ai fait « lever la main », j'ai montré ma main, j'ai tout fait.

M. LE MAIRE : Je vous prie de bien vouloir m'excuser, j'essaie d'avoir les yeux partout. Je vous laisse la parole tout de suite.

Mireille ESTIENNE : Alors oui, je vous remercie, Monsieur le Maire. C'est vrai que cette fusion d'écoles a été actée depuis la rentrée dernière. Néanmoins, c'est quand même, cela reflète le fait qu'il y ait une baisse des effectifs de nos jours dans Paris et dans le 13^{ème} arrondissement. Et également, cela reflète peut-être des fermetures de classes, puisque de nombreuses écoles, justement, sont inquiètes par rapport à la prochaine rentrée, par rapport à d'éventuelles fermetures de classes toujours en relation à cette baisse d'effectifs.

Alors moi, j'avais néanmoins trois questions sur cette délibération. Quel a été l'impact, justement, de cette fusion à la rentrée dernière, puisqu'apparemment ce n'est qu'acté, et donc quel a été l'impact en termes de nombre de classes éventuellement fermées ou de nombre d'enseignants qui ont dû retrouver, je dirais, une autre affectation ? Et puis également, est-ce qu'il y a aussi des projets d'autres fusions, je pense en particulier aux écoles élémentaires Jenner, puisque c'est un souci aussi ? Et dernière question, est-ce que vous êtes déjà en mesure de savoir si justement, à la rentrée prochaine, il y aura des fermetures de classes dans notre arrondissement ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Alors, Emmanuel COBLENCÉ va répondre, mais comme vous le savez, tout cela est à valider par le CDEN, donc évidemment, il y a des discussions préliminaires avec le rectorat qui ont commencé à avoir lieu. Je vais laisser Emmanuel COBLENCÉ en parler.

Emmanuel COBLENCÉ : Merci beaucoup, merci Madame ESTIENNE pour ces remarques.

D'abord une remarque peut-être en introduction, en ce qui concerne le lien que vous faites entre fusion d'école et fermetures de classes. Il se trouve qu'en l'occurrence, sur le cas du 37/40 Château des Rentiers, ce n'est pas le cas. La raison qui a présidé à la fusion de ces deux écoles, c'est simplement que les écoles étaient organisées comme école de cycle, ce qui a été un temps la norme dans l'Éducation nationale, avec notamment des cycles qui permettaient de couvrir grande section/CP/CE1, etc. Or, l'Éducation nationale, depuis plusieurs années maintenant, souhaite revenir à une organisation j'allais dire plus classique, et donc l'organisation entre le 37 et le 40 par cycles n'est plus d'actualité.

Pour l'Éducation nationale, en revanche, vous avez raison, fusion de deux écoles permet par exemple d'économiser un poste de directeur, et cela peut être un des éléments qui rentrent dans l'équation. Il n'y a pas eu de fermeture de classe aux 37, 40 Château des Rentiers, et dans les premiers rendez-vous que nous avons eus avec le DASEN, nous avons discuté des perspectives de l'année prochaine. Il n'est pas non plus prévu de classes, de fermeture de classes sur ces écoles.

Donc vous voyez que la fusion est une fusion technique, en tout cas pour nous, et qu'elle signifie tout simplement qu'on a un directeur qui travaille sur ces deux écoles qui sont désormais une seule école. En revanche, ce que les fusions peuvent avoir comme conséquence importante pour la Ville, ce sont des conséquences en ce qui concerne les travaux, des travaux sur les bâtiments, et donc on a effectivement un certain nombre d'interventions que nous souhaitons réaliser à terme sur l'école 37, 40 Château des Rentiers. Et bien sûr, je pourrai vous donner les détails de ces opérations qui seront réalisées dans les prochains mois pour cette école.

Sur vos autres questions, il n'y a pas d'autres fusions envisagées à court terme pour l'arrondissement, même si certaines écoles pourraient peut-être être fusionnées à terme. Vous avez évoqué les écoles Jenner, elles ne fusionneront pas, en tout cas pas tout de suite, et en particulier parce que cela demanderait des travaux de transformation notamment au niveau des escaliers, qui sont très importants au niveau budgétaire, donc nous avons demandé à l'Éducation nationale de ne pas procéder à cette fusion des écoles Jenner. D'autres écoles pourraient être fusionnées à terme, mais pour l'instant, rien n'est entériné de ce point de vue là.

Enfin, comme Jérôme COUMET vous l'indiquait, nous avons effectivement commencé les discussions avec les trois inspecteurs de l'Éducation nationale, avec le DASEN, et ces discussions vont se poursuivre. Vous avez raison, il y a une baisse globale des effectifs d'élèves dans toute la ville de Paris, et le 13^{ème} est aussi concerné par cette baisse. Mais dans notre arrondissement, celle-ci se fait de manière assez disparate entre des quartiers du 13^{ème}, je pense notamment dans le nord de l'arrondissement autour de la place d'Italie où il y a effectivement une baisse qui ressemble dans son ampleur à celle qu'on observe à Paris, et d'autres quartiers, comme, par exemple vers les portes du 13^{ème} ou dans le nouveau quartier Rive Gauche où, au contraire, les effectifs d'élèves ont tendance à augmenter, ce qui nous invite également à procéder et à demander l'ouverture de l'école de la rue Berlier à laquelle Jérôme faisait allusion en introduction de cette délibération.

Voilà, j'espère avoir répondu à vos questions, Madame ESTIENNE.

M. LE MAIRE : Et pour compléter, évidemment, comme chaque année, quand nous aurons les informations définitives, en tout cas celles adoptées par le CDEN, nous en ferons une présentation en Conseil d'Arrondissement.

Je vais donc faire adopter cette délibération, DASCO 6. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas, elle est donc adoptée.

POUR : 34 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MMES ESTIENNE ET STIBBE ET MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2021 DASCO 2 – Collèges publics parisiens et lycées municipaux – Dotations de fonctionnement (40 707 €), subventions d'équipement (2 056 925 €) et subventions pour travaux (135 773 €)

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux collèges maintenant. Je laisse tout de suite la parole à Vincent BOULET pour présenter la DASCO 2.

Vincent BOULET : Oui, merci, Monsieur le Maire. Donc il s'agit de différentes dotations aux subventions pour les collèges, des dotations complémentaires de fonctionnement qui sont faites pour des travaux urgents.

Dans cette délibération est prévue pour Auguste Rodin la réparation d'un rideau métallique, mais en ce qui concerne le 13^{ème}, nous sommes surtout concernés par des subventions d'équipement qui ont pour objectif d'améliorer donc les équipements en termes informatiques, numériques, en termes de matériels de reprographie, par exemple, ou de mobiliers pour les salles de classe, les CDI ou les salles des profs. Ces subventions d'équipement concernent la totalité des collèges du 13^{ème}, vous avez le détail dans l'annexe de la délibération, je ne vais peut-être pas lister l'ensemble des mobiliers prévus, mais si on fait le total pour le 13^{ème}, nous en avons pour 104 000 euros de frais d'équipement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Vincent. Des demandes d'intervention sur cette délibération ?

Je n'en vois pas, donc DASCO 2, y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Merci, elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DFPE 23 – Subventions (770 500 €), signature de 6 conventions et 1 avenant pour le fonctionnement des ludothèques et des ludomouv' citoyennes dans les 10^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 16^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements

M. LE MAIRE : On va passer maintenant à la petite enfance, je laisse la parole à Johanne KOUASSI. Nous allons commencer par les ludothèques et les ludomouv', c'est la DFPE 23.

Johanne KOUASSI : Exactement, merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Il s'agit là en effet de subventions pour les ludothèques de l'arrondissement, il y en a deux. Tout d'abord la ludothèque Denise Garon, que vous connaissez très certainement, qui est située square Dunois. On en avait parlé au dernier Conseil d'Arrondissement au cours duquel avait été voté le partenariat noué avec la nouvelle association gestionnaire, parce que c'est une ludothèque qui a été fermée durant plusieurs mois de l'année 2020 et qui est reprise par une partie d'ailleurs des anciens, de l'ancienne équipe de la Cabane à Jeux désormais avec l'association Au temps du jeu. Il est donc il proposé cette fois de voter la subvention de fonctionnement de cette ludothèque pour un montant de 118 000 euros. Et

j'aurai d'ailleurs l'occasion demain de recevoir Monsieur MULLER, qui est le président de l'association, pour faire le point avec lui sur le lancement de l'activité.

En ce qui concerne la deuxième ludothèque, il s'agit cette fois plutôt d'une ludomouv'. La différence, c'est qu'il s'agit d'un container, vous devez probablement la connaître aussi, un container rouge qu'on voit bien place Pierre-Riboulet, qui a un fonctionnement différent de la ludothèque Denise Garon puisque c'est une ludothèque mobile, mais on a pu obtenir l'implantation dans le 13^{ème} de façon permanente, et qui ouvre pour mettre à disposition des jeux de société avec cette fois un projet qui est plus intergénérationnel avec des jeux qui touchent des publics un peu plus âgés que la ludothèque.

En ce qui concerne le montant, il s'agit d'un montant de 20 000 euros pour le fonctionnement de cette ludomouv' qui est gérée par l'association Les Parques qui est très active dans l'arrondissement depuis de nombreuses années.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Johanne. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette structure ? Je n'en vois pas, donc DFPE...

Elisabeth STIBBE : Si, Monsieur le Maire.

M LE MAIRE : Excusez-moi, il y a une petite marge de retour vous concernant, donc cela arrive avec un peu de retard. Je vous laisse la parole tout de suite.

Elisabeth STIBBE : Merci beaucoup. Merci, bonsoir à toutes et à tous, tous mes vœux renouvelés.

Alors moi, j'aimerais intervenir concernant l'association Les Parques, et notamment, enfin, pas l'association elle-même, parce que ce n'est pas elle que j'ai l'intention de viser, je n'ai pas du tout l'intention de lui couper, ce serait tout de même un comble, couper la vie du fil financier d'une association qui s'appelle Les Parques, mais parce que l'action qu'elle mène place Pierre-Riboulet, cet espace, ce container, vous l'avez très bien décrit, qui dénature complètement la place, laquelle est charmante par ailleurs avec sa petite fontaine, avec en ce moment son joli sapin décoré, c'est très joli, et nous avons depuis plusieurs années, le CQ3 s'en plaint régulièrement, ce bloc métallique qui, au final, n'a pas vraiment la fonction qui lui était dédiée au départ, puisque régulièrement, il est dégradé, les jeux, les livres, toutes les petites activités sont volés ou dégradés. Nous avons l'impression, quand je dis « nous », c'est les habitants du quartier, que l'argent ne sert qu'à... On ne sait pas trop à quoi, d'ailleurs, on n'a pas récupéré le compte de résultat 2020, ce serait intéressant de voir ce qui a été fait avec cette subvention qui est très importante. C'est très important, 20 000 euros, pour un container qui doit faire 2 m³ et qui, même si ses statistiques semblent plutôt avantageuses, ne satisfait vraiment pas du tout les habitants du quartier.

Pour terminer mon propos, même si je n'ai pas l'intention de voter contre un financement dans la mesure où il y a une bonne intention et il y a des choses à faire, évidemment, pour ce quartier, mais pas forcément via cette fameuse boîte rouge dont tout le monde se plaint. Donc je voudrais vous demander, Monsieur le Maire, d'avoir un vote disjoint pour l'association Les Parques de façon à ce qu'on puisse s'abstenir dessus, voter contre ce n'est pas l'idée, mais s'abstenir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : J'ai entendu votre question, on laisse tout de suite la parole à Mireille ESTIENNE qui avait elle-même demandé la parole, et j'ai vu dans les messages que le groupe de l'opposition s'abstient pour la DASCO 6, donc cela a bien été enregistré, j'en profite pour vous le dire.

Mireille ESTIENNE : Oui, merci, Monsieur le Maire. En effet, c'est vrai que malheureusement, cette boîte rouge n'est plus toujours rouge, d'ailleurs, elle peut être rose, je ne sais pas si vous êtes allés récemment devant, mais c'est vrai qu'elle n'a plus de forme. C'est vrai que ce gros pavé rouge est quand même un peu disgracieux, voire anti écologique, à mon avis.

D'autre part, je souhaitais revenir sur aussi Au temps du jeu, donc c'est vrai que Madame KOUASSI le relevait, pas plus tard qu'au dernier Conseil d'Arrondissement on avait voté 40 000 euros. Alors c'est un peu dommage le fait que, c'est le calendrier j'imagine qui veut ça, mais le fait que vous ne puissiez pas nous dire justement qu'est-ce qui a été fait depuis le dernier Conseil d'Arrondissement, et donc c'est vrai qu'on aimerait bien quand même le savoir.

Et puis en effet, quid d'éventuels enfants qui ont déjà pu être accueillis, le nombre d'enfants, et puis néanmoins, je note que dans le budget prévisionnel, les 118 000 euros représentent 82 % des recettes de cette ludothèque sans compter la subvention de la CAF, donc cela me paraît énorme, peut-être un peu déséquilibré, d'ailleurs. Voilà, je souhaitais avoir un peu plus d'informations également sur cette association.

Merci.

M. LE MAIRE : Je laisse Johanne KOUASSI pour répondre.

Johanne KOUASSI : Sauf s'il y a d'autres prises de parole... Oui.

Tout d'abord, sur cette boîte rouge, je n'entrerai pas dans des considérations esthétiques, chacun ses goûts, moi, je ne trouve pas que cela défigure le paysage. Après, les goûts et les couleurs, comme on dit, cela ne se discute pas. En revanche, je pense qu'il est quand même important de revenir au fonctionnement de cette ludomouv'. Alors j'entends, on trouve que ce n'est pas beau dans le paysage, pour autant, c'est un équipement léger qui permet d'apporter en effet un accès au jeu, et c'est un projet intéressant dans un quartier qui en a bien besoin. Je rappelle qu'on est dans un quartier Politique de la Ville, et je pense que c'est une bonne chose, l'installation de ce lieu qui permet des échanges. Alors, il est vrai que ce n'est pas un lieu abrité, en fonction de la météo cela peut poser des difficultés, qu'il peut y avoir des dégradations, en effet, et on en a bien connaissance.

Pour autant, je trouve dommage de condamner ce projet, et je pense que l'avis des habitants, les goûts et les couleurs, c'est peut-être un point à écouter, mais je pense qu'il serait aussi important, à un moment, d'écouter les équipes de développement local qui font un travail sur le terrain sur ces territoires Politique de la Ville, regarder le nombre de visites en effet qui est dans l'exposé des motifs, et voilà, je pense que se limiter à l'aspect rouge, rose, au fait qu'il y ait des dégradations, cela me paraît un petit peu réducteur pour apprécier l'importance et la portée de ce projet.

En ce qui concerne maintenant l'association Au temps du jeu, sur le budget prévisionnel, alors il est bien détaillé dans l'exposé des motifs, alors après, on peut s'en féliciter ou pas, en tout cas pour ma part, je m'en réjouis au moins parce que justement, le fait qu'il y ait ce niveau de subventions dans les recettes permet des prix extrêmement accessibles à toutes les familles, y compris aux familles nombreuses. Politiquement, je trouve que c'est une bonne chose, parce que c'est vraiment un lieu qui est de fait accessible aux familles, et tout type de famille, et je trouve que c'est important que ce soit le cas. Et c'est vrai, c'est aussi parce que c'est un service de qualité qui s'adresse aux enfants dès trois ans, et ce jusqu'à l'adolescence, et il y a un accompagnement puisqu'il y a des ludothécaires, voilà, il ne s'agit pas

de distribuer des jeux à des enfants, il y a un vrai accompagnement, explication des règles, donc cela nécessite aussi des moyens humains.

Et surtout, voilà, c'est tout simplement grâce à cela que la ludothèque offre des tarifs qui font que les familles n'hésitent pas à pouvoir profiter de ce lieu. Et pour ces activités de jeu, il y a également la possibilité d'organiser des anniversaires, et tout cela pour des prix qu'on ne trouve finalement nulle part ailleurs. Voilà, je trouve que c'est important qu'on puisse défendre ce type de projet, je dirais même que c'est notre mission de les rendre accessibles à tous et cela passe par des subventions.

M. LE MAIRE : Merci, Johanne, propos que je partage. Néanmoins, évidemment, on demandera à l'association de voir si elle peut repeindre le fameux container qui a été effectivement dégradé et cela commence à se voir, mais ce n'est pas un coup de peinture qui sera, j'espère, trop difficile à effectuer.

Je vais donc faire voter cette délibération... Il y a une autre demande. Jean-Baptiste OLIVIER, et si les deux autres, Élisabeth STIBBE et...

Jean-Baptiste OLIVIER : Oui, juste une petite, juste une toute petite seconde, je ne reviendrai pas sur les goûts et les couleurs, bon. Par contre, je reviendrai sur l'aspect financier de l'autre subvention. Quand vous dites, avec toute la conviction que vous avez que je ne remets pas en question, qu'il faut des subventions, oui, mais là, c'est 85 % de subventions de la Ville plus la CAF, cela veut dire qu'en réalité, c'est une association qui est intégralement, qui fonctionne intégralement avec de l'argent public. Voilà, c'est tout.

M. LE MAIRE : Tout à fait, oui, mais c'est assumé par la Ville. Il y a, sur pas mal de choses, nous subventionnons intégralement les associations, c'est vrai pour le fonctionnement du Théâtre 13 ou d'équipements de fêtes publiques qui sont organisées sous une forme associative. Donc c'est une offre qui, comme l'a dit Johanne fort justement, s'adresse à un public en grande partie défavorisé qui n'a pas les moyens de payer des activités. On le leur offre par le biais de ces subventions, tout simplement. Alors, DFPE 23, je la soumetts donc à vos voix... Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Mireille ESTIENNE : Excusez-moi, Monsieur le Maire, je vais quand même... Parce qu'on n'a pas répondu à toutes mes questions.

M. LE MAIRE : Allez-y.

Mireille ESTIENNE : Excusez-moi, j'ai levé la main, mais bon.

M. LE MAIRE : D'accord, on va... C'est normal, c'est moins fluide de manière distancielle.

Mireille ESTIENNE : Bien sûr, vivement qu'on se retrouve tous.

M. LE MAIRE : Je vais recommencer le vote au début, dès que vous aurez pris la parole. Allez-y.

Mireille ESTIENNE : C'est gentil, merci. Vivement qu'on se retrouve tous, alors. Juste, en effet, Madame KOUASSI disait que cela permettait à de nombreuses familles de venir, mais quels sont les chiffres, justement ?

M. LE MAIRE : Johanne, tu as des éléments ?

Johanne KOUASSI : Ils sont dans l'exposé des motifs. Oui, je les ai. Alors, le nombre de visites, je l'ai, attendez, pas très loin...

Mireille ESTIENNE : Depuis que cela a été repris, pas le nombre de visites... Eh oui.

Johanne KOUASSI : Depuis la rentrée, oui, alors, ne vous inquiétez pas, je n'ai pas le chiffre en tête, mais étant donné les fréquentations antérieures et l'attente des familles pour la réouverture de ce lieu, je n'ai pas tellement de doute sur le fait qu'il ait été fréquenté. Et très franchement, alors peut-être que, alors moi, en tout cas, j'ai des enfants en bas âge et je croise beaucoup de famille, je peux vous dire que c'est un lieu qui est très connu dans l'arrondissement. Donc ce n'est peut-être pas votre cas, mais en tout cas, sa réouverture était attendue et je n'ai pas de doute sur le fait qu'il ait été fréquenté. Et peut-être, je pense que c'est quand même important, et là encore je vous invite à parcourir la fiche technique, mais peut-être pour reparler un petit peu de la tarification, une adhésion familiale annuelle, c'est 30 euros. Voilà. 30 euros pour une famille pour accéder à des jeux toute l'année. Donc oui, c'est quelque chose qu'on rend le plus accessible possible, voilà, ce n'est pas une association qui a pour but de faire du profit ou de facturer le plus possible aux familles. Voilà, c'est pour aussi donner un peu une idée de combien peut coûter l'accès à, je le rappelle, ces prestations de qualité et expliquer peut-être un petit peu mieux le financement.

Mais en tout cas, n'hésitez pas, moi, Madame ESTIENNE, je peux demander les statistiques demain à Monsieur MULLER, le président de l'association, mais je pense que le mieux, encore, c'est de se rendre sur place, et si vous le souhaitez, on pourra faire une visite ensemble comme ça vous vous rendrez compte de la réalité de cette activité, la richesse de ces activités parce que je pense que c'est encore ce qu'il y a de mieux, voir sur le terrain et juger sur pièces.

M. LE MAIRE : Il ne vous aura pas échappé que nous sommes dans une situation sanitaire un peu particulière, donc les éléments de fréquentation dans la période seront, pourront être jugés en temps normal dans une période comme celle-là, ça n'a pas, cela n'a évidemment pas grand sens.

J'ai vu Madame Marie-José RAYMOND ROSSI qui voulait s'inscrire aussi sur cette délibération ? Non, ou c'est une erreur ?

Marie-José RAYMOND-ROSSI : J'avais été beaucoup interrogée par les associations locataires du quartier pour savoir quand allait rouvrir cette ludothèque. Donc je peux vous dire qu'ils sont satisfaits, et que par leurs demandes et par les interrogations, le nombre de personnes qui m'ont interrogé, je ne suis pas inquiète sur la fréquentation de ce lieu pour l'avenir.

M. LE MAIRE : Moi non plus.

Alors, DFPE 23, y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée, je vous en remercie.

POUR : 34 VOIX

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MMES ESTIENNE ET STIBBE ET MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2021 DFPE 25 – Concilier les différents temps de vie - Subventions (196 000 €), à trois associations : Parrains par Mille (convention), Réseau Môm'Artre (avenant n°2) et Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul

M. LE MAIRE : Nous passons à la DFPE 25. Il s'agit de subventions à trois associations, Johanne KOUASSI.

Johanne KOUASSI : Oui, merci, Monsieur le Maire.

Je vais commencer par l'association Parrains par Mille. Il s'agit d'une subvention d'un montant de 20 000 euros pour l'extension d'un projet, d'une expérimentation qui a été menée dans le 20^{ème} arrondissement, donc l'extension au 13^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} arrondissement, et qui consiste en la mise en place de parrainages socioculturels donc à destination d'enfants ou d'adolescents qui vivent dans leur famille ou qui sont placés. Et l'objectif est d'établir un parrainage avec des adultes référents qui organiseront et pratiqueront avec ces enfants des activités pédagogiques, comme cuisiner, jardiner, bricoler, cela peut être aussi des découvertes culturelles, enfin voilà, des activités, aller au musée, vraiment des activités qui permettent donc de développer l'accès à des activités auxquelles les enfants n'auraient pas forcément dans le cadre dans leur famille, et donner aussi des temps de répit aux familles. Et pour les enfants qui sont malheureusement placés, leur ouvrir une fenêtre vers l'extérieur et vers la culture. Voilà, ça c'était pour l'association Parrains par Mille.

Et l'autre association est l'association Môm'Tolbiac que nous connaissons bien, qui organise, donc là, il s'agit d'une subvention d'un montant de 7 000 euros pour leur activité aux arts citoyens qui consistent en des projets artistiques avec comme fil rouge la biodiversité et la sensibilisation à la biodiversité à l'échelle du quartier. Et vous trouvez dans l'exposé du motif le nombre de familles accompagnées, je crois qu'il s'est élevé autour de 73 familles, mais cela veut dire derrière une centaine de parents et encore plus d'enfants. Voilà, il s'agit de subventionner ce projet précis mené par Môm'Tolbiac.

Il se trouve également dans la délibération une subvention chapeau, mais pour le fonctionnement des six antennes parisiennes de Môm'Tolbiac pour un montant de 141 000 euros.

M. LE MAIRE : Merci, Johanne. Je n'ai pas vu de main levée, donc je vais le faire voter directement la délibération.

DFPE 25, donc y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie, et nous avons bien noté l'abstention du groupe LR sur la précédente délibération.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DASES 22 – Subventions (210 500 €) au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et à 10 associations, et une subvention d'investissement (34 560 €) pour des actions d'aide alimentaire à Paris. Conventions

M. LE MAIRE : Je vais laisser tout de suite la parole à Juliette SABATIER pour malheureusement...

Jean-Baptiste OLIVIER : Ce n'est pas le groupe LR, c'est Union de la Droite et du Centre. Voilà, merci. Excusez-moi.

M. LE MAIRE : Pardon, il ne me semblait pas... Union de la Droite et du Centre. Je corrige tout de suite.

Jean-Baptiste OLIVIER : Merci.

M. LE MAIRE : Mais en tout cas, on a bien enregistré votre abstention collective.

Nous allons passer, je le disais, à un sujet malheureusement, ô combien d'actualité, puisqu'il s'agit des actions d'aide alimentaire. Je laisse tout de suite la parole à Juliette SABATIER pour la DASES 22.

Juliette SABATIER : Oui, bonsoir à tous, j'espère que vous m'entendez correctement. Je vais donc présenter une délibération qui concerne bien sûr toute la collectivité parisienne pour le soutien des actions de distribution alimentaire. Je vais vous mentionner les quatre associations et projets qui concernent le 13^{ème}.

Il s'agit d'une part de reconduire la subvention de l'AGEP, association générale pour les étudiants de Paris, pour son épicerie solidaire associative AGORAé. Je pense que tout le monde voit ce que c'est. Le public visé, ce sont les étudiants. De reconduire une subvention de 10 000 euros pour Porte Ouverte et Solidarité pour son épicerie solidaire à destination des familles et des jeunes précaires.

Il y a deux projets qui sont plus nouveaux, d'une part un libre-service du Secours Populaire qui est donc une ouverture, et je devrais dire plutôt une réouverture. Une subvention de 10 000 euros pour 6 mois de fonctionnement est proposée. Ce libre-service sera à destination des familles et personnes isolées dans un local mis à disposition par le CROUS. Et dernier projet, l'association Solidaya qui a ouvert en septembre 2020 rue de la Fontaine à Mulard une épicerie sociale à destination des familles. La subvention envisagée est de 10 000 euros, à l'AVU 5 000 euros pour 6 mois en 2020.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je ne vois pas de main levée sur mon écran, je vais donc faire voter cette délibération.

Y a-t-il des votes contre ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas non plus, elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DDCT 5 – Subventions de fonctionnement à 57 associations pour le financement de 62 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville - 1ère enveloppe)

M. LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Marie-Pierre MARCHAND pour une série de subventions pour des associations qui œuvrent dans le cadre de la Politique de la Ville.

Marie-Pierre MARCHAND : Merci, Monsieur le Maire, bonjour à tous.

Je vous présente donc une subvention dans le cadre Politique de la Ville qui porte bien sûr sur l'ensemble des quartiers Politique de la Ville et qui se réfère à l'appel à projets, à la première enveloppe de l'appel à projets Politique de la Ville, parmi les trois qui vont se succéder dans l'année. Il s'agit donc de

subventions de fonctionnement pour un montant de 183 000 euros à 57 associations. Et, bien évidemment, je ne vous parlerai que celle du 13^{ème} arrondissement, il y en a 6 qui sont concernées pour un montant global de 24 000 euros. Je vous les cite en disant au préalable qu'il s'agit essentiellement d'associations des quartiers qui œuvrent pour le lien social et aussi dans le cadre culturel, donc qui apportent un service très important dans nos quartiers populaires et qui, souvent, ne pourraient pas, il y a beaucoup d'associations bénévoles qui ne pourraient pas fonctionner sans cette aide du contrat de ville.

Il s'agit donc de l'association :

- Par Les Petites Portes du 13^{ème} qui travaille sur le lien social à travers des activités manuelles sur le premier secteur Bédier-Oudiné,
- De l'association Culture et Bibliothèque pour Tous qui est une bibliothèque associative qui a ses locaux au niveau de l'Amiral Mouchez dans le quartier Kellermann et qui fait un travail d'éducation, enfin de parentalité, autour de la culture avec les parents et les enfants du livre,
- Il s'agit aussi de l'association Deuxième Groupe d'Intervention qui anime l'espace de vie sociale du quartier Amiral Mouchez Boucher, et donc, là aussi, avec beaucoup d'accompagnement d'habitants de l'association,
- De l'association Débrouille Compagnie, là, on est effectivement dans le quartier, dans le secteur section Jeanne d'Arc/Nationale, là, il s'agit notamment pour de la place Souham d'actions autour du recyclage, de la récupération, de la décoration à travers les objets recyclés, et donc, là encore, animation, lien social avec une dimension écologique,
- De l'association Le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion, dont le nom est assez explicite, qui travaille là dans les quartiers Chevaleret et Bédier aussi autour de la lecture, la lecture pour les plus jeunes,
- Et puis pour finir l'association Moi et Mes Enfants dans les quartiers aussi qui sont Jeanne d'Arc et Nationale qui travaille spécifiquement avec les familles monoparentales et qui, dans son action comme un dimanche, propose effectivement à la fois un temps de répit, d'expression, de convivialité aux parents, aux familles monoparentales.

Voilà, je vous demande de délibérer sur l'attribution de ces subventions.

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je n'en vois pas, donc je la soumetts à vos voix.

DDCT 5, y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas, je vous en remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DDCT 6 – Conventions pluriannuelles d'objectifs et avenants avec 70 associations dans les quartiers populaires
--

M. LE MAIRE : Nous poursuivons dans la foulée sur la DDCT 6. Marie-Pierre MARCHAND.

Marie-Pierre MARCHAND : Voilà, donc il s'agit également d'attribution de subventions pour des actions, là, qui prennent cadre dans le cas des conventions pluriannuelles d'objectifs auprès donc de 70 associations parisiennes dans les quartiers populaires. Les conventions pluriannuelles d'objectifs, on en parle souvent, il s'agit effectivement, dans le cadre de la Politique de la Ville, de pouvoir sécuriser les associations qui sont, comme vous le savez, seront financées à l'action, ce qui est assez complexe. Et là, c'est à partir d'un projet qui est effectivement accepté et évalué régulièrement de pouvoir effectivement leur assurer une continuité d'action sur trois ans. Donc dans ce cadre-là, pour le 13^{ème}, il s'agit effectivement d'actions qui sont portées dans le cadre de ces CPO par le groupe de diffusions d'informations sur l'environnement GDIE qu'on connaît bien aussi dans l'arrondissement, parce qu'il accompagne d'autres actions d'amélioration du cadre de vie. Il est donc centré sur à la fois le tri, la récupération, la biodiversité donc autour de trois actions, voilà, notamment dans le quartier Bédier et d'autres, et également Kellermann/Paul-Bourget pour un montant global de 6 500 euros.

M. LE MAIRE : Merci, merci, Marie-Pierre MARCHAND.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas, donc je la fais voter aussi, la précédente. Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas, adoptée aussi à l'unanimité. Je vous remercie.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2021 DDCT 8 – Adoption de la nouvelle charte du budget participatif

M. LE MAIRE : On passe à la DDCT 8, cette fois-ci nous passons au budget participatif avec une nouvelle charte, donc de nouveaux modes d'organisation, et c'est Bérangère AICHOUN BAPTISTE, évidemment, qui la rapporte.

Bérangère AICHOUN BAPTISTE : Bonsoir, merci.

Donc l'objectif de ce nouveau budget participatif est d'associer plus largement les Parisiennes et Parisiens à l'élaboration et à la réalisation de l'action municipale en suivant deux principes majeurs, accroître l'ancrage territorial et accroître l'association des Parisiens à toutes les phases du budget participatif, puisque le budget participatif s'inscrit dans l'objectif de la participation des Parisiens et des Parisiennes à l'utilisation de 25 % du budget d'investissement. Les projets lauréats d'arrondissement sont désormais intégralement financés par les crédits d'investissement centralisés, et l'enveloppe sera déterminée, est déterminée en fonction des projets lauréats. Le coût maximal des projets d'arrondissement est déterminé chaque année par la Ville de Paris. Pour 2021, ce montant a été fixé à 2 millions d'euros par projet.

Le processus participatif est le suivant : tout d'abord, l'utilisation d'une plate-forme numérique unique pour déposer les propositions. Cette année, la phase de dépôt des projets aura lieu du 4 au 28 février. Ensuite, une deuxième phase s'ouvre, c'est l'examen de recevabilité des propositions, puisque pour être recevable, un projet doit :

- Relever de l'intérêt général,
- Relever de la compétence de la Ville
- Et ne doit désormais pas relever de réaménagements de l'espace public.

Par ailleurs, les projets ne doivent occasionner que des dépenses d'investissement sans coûts de fonctionnement importants pour la collectivité. Cette deuxième phase aura lieu cette année en mars.

Fin mars s'ouvre une troisième étape qui comprend trois possibilités, la co-construction, le dialogue d'acceptabilité et le regroupement des projets. La co-construction, c'est lorsque les porteurs de projets sont mis en lien les uns et les autres et co-construisent ensemble, et ça aboutit à la fusion de leur projet pour en rédiger un nouveau commun. Le dialogue d'acceptabilité, c'est l'amendement d'un projet avec son porteur pour qu'il soit recevable. Et enfin, le regroupement, il diffère de la fusion en ce que les sous-projets restent distincts, mais relevant d'une incohérence géographique thématique, sont regroupés en un super-projet.

Ces trois modalités de réflexion se font en lien avec les directions opérationnelles qui apportent leur expertise technique concernant notamment les caractères de recevabilité. La sélection des projets soumis au vote des Parisiens aura lieu de mars à juillet, donc c'est la quatrième étape. La sélection des projets est réalisée par deux commissions ad hoc, une parisienne pour les projets parisiens et une d'arrondissement. Tout rejet de projet devra être motivé, rendu public et communiqué au porteur de propositions et aux habitants. Le vote aura lieu septembre/octobre. À l'issue du vote seront retenus deux projets lauréats pour la Ville de Paris, donc pour le budget participatif parisien, et quatre pour le 13^{ème}. Quatre pour le 13^{ème}, c'est trois au ratio d'habitants et un au titre des quartiers populaires.

En ce qui concerne la mise en œuvre des projets lauréats, lorsqu'un projet est à la croisée de plusieurs arrondissements, il doit être voté et être lauréat dans tous les arrondissements pour être validé. La Ville s'engage à respecter les résultats du vote et à réaliser les projets, et donc c'est bien insistant sur l'ancrage territorial et sur l'association des habitants à toutes les phases du budget participatif que cette nouvelle charte permet aux Parisiennes et aux Parisiens de participer toujours davantage à l'élaboration et à la réalisation de l'action municipale.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Alors j'ai vu que Jean-Noël AQUA avait demandé la parole, donc je la lui donne tout de suite. Et après, Habib SHOUKRY, puis Wilfried BETOURNE.

Jean-Noël AQUA : Merci, Monsieur le Maire, et bonjour à toutes et tous.

Juste quelques remarques, en fait, sur cette modification et plus largement sur ce budget participatif. Ce qui est clair, c'est qu'on a un réel besoin d'un changement des outils d'expression de notre démocratie. Actuellement, on voit bien évidemment un certain affaiblissement de la représentation seule. On a besoin de nouveaux outils, et je ne vais pas remonter à Porto Alegre, mais c'est clair qu'on a besoin de nouveaux outils pour favoriser la participation citoyenne.

Alors ces outils doivent respecter des principes. Un des principes qui nous paraissent quand même essentiels, c'est que la démocratie, c'est le débat. Ce n'est pas uniquement le vote, le vote, évidemment, de façon incontournable, mais c'est aussi le débat, la délibération. Un vote avec un débat rétréci a moins de sens, en tout cas. Le deuxième principe qui me semble important à rappeler, c'est la cohérence. Ces différents projets qu'on va mettre en place s'inscrivent dans une cohérence globale. En fait, les citoyens, lors des élections municipales, ont validé un projet global. Il s'agit qu'il y ait une déclinaison qui se fasse et qui soit en cohérence.

Le constat sur les différentes années, les différents exercices, derniers exercices sur ce budget participatif, c'est que parfois, on tendait un peu trop à un vote avec un catalogue à la Prévert de propositions qui, clairement, ne facilitaient pas le débat et la délibération tellement le nombre de sujets

était important à analyser pour des citoyens qui n'ont pas l'habitude d'analyser plusieurs centaines de délibérations, peut-être, par Conseil.

Le deuxième point sur lequel je pense qu'il faut qu'on soit vigilant, et je le redis ici, c'est qu'il y avait parfois une confusion entre des missions qu'on va dire régaliennes de la Ville qui étaient mélangées avec des missions autres que régaliennes, on va dire moins essentielles. L'exemple sur lequel moi j'attire l'attention, c'était un des projets qui visent à mettre aux normes électriques un collège, une salle informatique dans un collège, et donc à mettre en sécurité. Il y avait des problèmes de sécurité dans ce collège, de sécurité électrique, dont des problèmes d'électrocution potentielle. Que ce budget soit mis en balance avec d'autres projets comme, alors, j'ai pris l'exemple, moi qui viens du Sud, je fais exprès de prendre cet exemple-là, car j'adore jouer à la pétanque, mais donc que la mise en normes des salles des collèges soit mise en balance avec la création d'une aire de pétanque sur le Champ-de-Mars, c'est quand même piquant et cela amène à dire qu'il y a un petit problème dans la réalisation concrète, en fait, de ce budget participatif. Et donc, la modification de la charte est intéressante parce que je pense en tout cas qu'elle permettra peut-être d'éviter cet écueil, mais je pense qu'il faudra toujours être vigilant à cela.

Voilà, nous, nous sommes plus que favorables à réinventer la façon d'exercer la démocratie, mais il y a quand même un certain nombre de principes et de déclinaisons pour cette mise en place qui sont importantes à faire attention.

M. LE MAIRE : Donc ensuite, Habib SHOUKRY.

On ne vous entend pas. Ça y est, on vous entend.

Habib SHOUKRY : Parfait, merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, à l'heure où l'abstention est forte et ...

M. LE MAIRE : Je suggère... Désolé, je vais vous interrompre 30 secondes, je vous suggère de fermer votre caméra, et peut-être que comme cela, on vous entendra mieux. Parce que pour l'instant, c'est très haché.

Habib SHOUKRY : Est-ce que c'est mieux comme cela ?

M. LE MAIRE : C'est parfait.

Habib SHOUKRY : Allez. Monsieur le Maire, mes chers collègues, à l'heure où l'abstention est forte et où la défiance à l'égard du politique est réelle, le budget participatif est un dispositif ambitieux en matière de participation citoyenne qui contribue à redonner confiance dans le politique. Le nombre de projets et la participation croissante sont un signe de vitalité de notre vie locale, et poursuivre dans cette direction devrait être notre priorité.

Aujourd'hui, la Ville propose au nombre de principes qui régissent le budget participatif d'accroître l'ancrage territorial et d'accroître l'association des Parisiens à toutes les phases du budget, et donc de revoir cette charte du budget participatif. Et là, nous sommes interpellés sur la part budget qui passe de 5 % à 25 % et qui, manifestement, englobe et incite des investissements localisés. Sur le papier, plus de place est donnée aux mairies, alors qu'en réalité, la marge de manœuvre pour les arbitrages de l'arrondissement est illimitée. Sur le calendrier, aujourd'hui, tous les conseils de quartier de Paris n'ont pas encore été mis en place. Sur la recevabilité des projets, la charte parle de notion d'entretien de la voirie et de dépenses de fonctionnement, alors que cela relève de la compétence fondamentale des collectivités publiques, comme le disait mon collègue Jean-Noël AQUA tout à l'heure sur la comparaison entre les

questions de sécurité et un terrain de pétanque. Le budget participatif ne doit pas être détourné de sa fonction initiale, à savoir permettre l'émergence de projets novateurs. Il n'a pas vocation à combler les carences de la mairie pour ses compétences propres.

Nous sommes également inquiets sur la question de la thématique annuelle qui flèche et limite le budget. Nous sommes inquiets sur la notion de quartier populaire, quelle est la définition, quels sont les indicateurs ?

Par ailleurs, le projet propose de raccourcir la durée de phase d'élaboration des propositions d'un mois, uniquement janvier/février au lieu de janvier/février/mars. Et enfin, la phase de vote en décembre s'exonère désormais des Conseils d'Arrondissement.

Donc pour toutes ces raisons, vous comprendrez que notre groupe votera contre et portera des amendements en Conseil de Paris destinés à améliorer le dispositif. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je laisse maintenant la parole à Wilfried BETOURNE.

Wilfried BETOURNE : Oui, merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous.

Vous n'êtes pas sans savoir que nous, élus écologistes, sommes plutôt favorables par principe au budget participatif, que nous considérons que c'est un progrès de la dernière mandature qu'il faut à tout prix faire perdurer et préserver.

Toutefois, sur cette délibération, nous avons nous aussi quelques remarques et quelques réticences. Nous pensons que cette délibération pourrait être précisée davantage, que la question des commissions qui se réunissent en arrondissement devrait être beaucoup mieux précisée pour permettre quelque chose de cohérent et commun au niveau parisien dans chaque arrondissement et qu'il n'y ait pas, finalement, différentes modalités de fonctionnement de ce budget participatif. Nous pensons que l'objectif des 25 %, qui est donc un objectif ambitieux, doit être précisé pour nous permettre de savoir ce qui va réellement être décidé de manière participative, et ce qui ne le sera pas.

Nous pensons que la réduction des projets va dans un sens plutôt positif, parce qu'effectivement, le foisonnement était parfois complexe à rendre visible, et que le suivi de ces projets nombreux était parfois complexe ces dernières années, et que cela suscitait un certain nombre de réactions négatives des porteurs de projets. Néanmoins, il y a aussi des précisions à apporter sur cette réduction du nombre de projets et la manière dont les regroupements vont s'opérer.

Pour toutes ces raisons, nous nous obtiendrons sur cette délibération, et espérons pouvoir apporter des améliorations en Conseil de Paris.

M. LE MAIRE : Merci pour vos différentes interventions. Alors, non pas pour répondre à tout puisqu'il y a certains positionnements de principe, on va dire comme cela, mais je laisse tout de suite la parole à Bérangère AICHOUN BAPTISTE pour donner quelques éléments d'éclairage.

Bérangère AICHOUN BAPTISTE : Oui, tout à fait.

Pour commencer sur la phase de dépôt qui aurait été réduite, tout d'abord, elle permet de rallonger d'une part l'examen des projets par les services, et d'autre part d'institutionnaliser les suites et les réflexions sur les projets. Et là, je rejoins la remarque sur la durée de la délibération et le fait que la démocratie, ce n'est pas seulement le vote. C'est bien pour cela que ces trois options, co-construction, dialogue d'acceptabilité

et regroupement sont extrêmement importantes, et c'est sur ces trois options-là qu'il faut consacrer, à mon sens, le plus de temps, et c'est ce que cette charte permet.

Sur la question de retirer les projets d'aménagement du budget participatif, effectivement, puisque cela relèvera d'une autre démarche de participation, qui n'est pas celle du budget participatif, mais qui a une démarche qui va, là encore, associer les habitants dans le cadre des conseils de quartier et plus largement les riverains.

Et enfin, sur la soi-disant limitation du rôle des mairies d'arrondissement, c'est bien tout le contraire puisque les mairies d'arrondissement ont bien le rôle central dans cette nouvelle version du budget participatif, puisqu'elles coordonnent avec les équipes de développement local, la MVAC et les conseils de quartier, mettent en place les réunions publiques et les commissions thématiques qui pourraient, qui seront nécessaires. Par ailleurs, dans toute la phase d'examen de recevabilité des propositions, la première partie d'examen, c'est effectivement la Ville, l'Hôtel de Ville, qui examine les propositions, qui émet un avis. Et puis cette année, la mairie d'arrondissement est invitée à le confirmer ou l'infirmer. Donc c'est bien la mairie d'arrondissement qui a le dernier mot avant, bien sûr, le vote.

M. LE MAIRE : Merci, merci pour ces éléments, même si j'ai bien compris qu'il y avait des votes ou des positionnements d'attente en fonction du futur Conseil de Paris.

Donc je vais soumettre cette délibération à vos voix, y a-t-il des votes contre ? Je note le groupe de l'Union de la Droite et du Centre dans son intégralité, je pense. Y a-t-il des abstentions ? Donc le groupe EELV. Et j'en déduis que les autres voteront pour. N'hésitez pas à le signaler dans les messages, s'il y a des choses que je n'ai pas notées. En tout cas, cette délibération est adoptée.

POUR : 27 voix

CONTRE : 4 ÉLUS DU GROUPE UDC13 (MMES ESTIENNE ET STIBBE ET MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

ABSTENTION : LES 7 ÉLUS DU GROUPE GEP13^{ÈME}

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES

13 2021 03 - Adoption de la procédure d'urgence

M. LE MAIRE : Alors, nous avons une dernière délibération à examiner, elle est arrivée juste après la publication de l'ordre du jour. Donc formellement, on est obligé d'adopter la procédure d'urgence. Y a-t-il des oppositions, des abstentions sur cette procédure d'urgence ? Je n'en vois pas.

POUR : 38 VOIX CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS

2021 DASES 11 – Signature de 30 conventions pluri annuelles d'objectifs inter directions avec les 30 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris et subventions (6 345 419 €) pour leur fonctionnement global au titre de l'année 2021

M LE MAIRE : Cela me permet de passer tout de suite la parole à Juliette SABATIER pour examiner la DASES 11.

Juliette SABATIER : Oui, merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de subventions, essentiellement de subventions de fonctionnement pour le centre social et culturel 13 Pour Tous, et pour le centre socioculturel Maison 13 Solidaire. Donc je ne détaille pas, je peux répondre aux questions si nécessaire, mais je ne détaille pas sur les structures qui me semblent être parfaitement connues et bien identifiées dans l'arrondissement.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention globale de 222 692 euros au centre social et socioculturel 13 Pour Tous, un peu plus de 200 000 euros au titre du fonctionnement global et puis 6 000 euros pour financer le projet « La place des familles », 5 000 euros pour financer le projet « Pose-toi là ». Chacun de ces deux projets ont pu, je trouve utile de le mentionner, se poursuivre en 2020 tant bien que mal, mais les familles et les jeunes ont pu continuer à avoir accès, notamment au cours de l'été, enfin autour de la saison plus chaude, aux activités destinées à créer du lien parent/enfant, organiser des activités à vocation de soutien scolaire, de loisirs culturels, et puis actions à destination des jeunes avec « Pose-toi là ». La seconde subvention est une subvention, là, pour le coup, vraiment globale, de fonctionnement pour Maison 13 Solidaire, donc je ne détaille pas les objets, je le ferai si besoin.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Juliette. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je ne vois pas de main levée, donc je vais faire voter cette délibération.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie, elle est adoptée à l'unanimité.

POUR : 38 VOIX

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE PROJET DE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

VŒUX

V13 2021 01 – Vœu relatif à l'utilisation du contingent préfectoral des logements sociaux parisiens pour l'accueil des fonctionnaires qui travaillent dans la Capitale déposé par Jérôme COUMET, Marie-José RAYMOND-ROSSI, Jean-Noël AQUA et les élus du groupe « Paris en Commun » et « Communiste et Citoyen »

M. LE MAIRE : Nous allons donc maintenant passer à l'examen des vœux puis des questions. Pour les questions, on parlera évidemment du centre de vaccination, des centres de vaccination du 13^{ème}, mais nous commençons par les vœux, comme habituellement. Vous avez reçu par mail une nouvelle proposition d'écriture de ce vœu qui ne change rien sur le fond d'ailleurs, mais je voulais vous en alerter. Je laisse tout de suite la parole à Marie-José RAYMOND-ROSSI.

Marie-José RAYMOND-ROSSI : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Dans un contexte tendu pour le logement à Paris, nous sommes tous au fait des difficultés que rencontrent les agents de la fonction publique, et notamment les personnels de santé, les enseignants, les pompiers, les policiers pour se loger à Paris. Nous savons aussi que la grande majorité ne peut pas se loger dans le parc privé en raison de leur salaire et du prix des loyers. Et pourtant, un grand nombre d'entre eux sont éligibles au logement social. L'effort consenti par le projet sur son contingent n'est pas à la hauteur de l'enjeu. Rappelons tout de même que l'État est réservataire de 30 % des logements sociaux

et que sur ce contingent, il ne réserve que 5 % pour loger les agents de la fonction publique. C'est ainsi que de nombreux agents ne peuvent accéder aux logements sociaux et habiter à Paris que par le seul biais du contingent de la Ville et par les accords passés d'une part entre la Mairie de Paris et l'AP-HP, et d'autre part avec la préfecture et le rectorat de Paris pour permettre de loger dans la capitale un nombre plus important de personnels soignants et d'enseignants, notamment des professeurs des écoles. Rappelons aussi que la Ville de Paris réserve un logement sur quatre pour loger à Paris des agents travaillant pour la collectivité.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, la crise sanitaire que nous traversons nous montre combien il est difficile de faire fonctionner des services publics pourtant essentiels à la vie de la cité avec des agents qui vivent souvent très loin de leur lieu de travail. En mars dernier, il a fallu ainsi dans l'urgence trouver des solutions pour héberger les personnels soignants des hôpitaux et des EHPAD, et par ailleurs, beaucoup d'enseignants ont dû s'organiser pour pouvoir assurer les cours aux enfants des premiers de cordée mobilisés dans les hôpitaux pour soigner et sauver des vies. Nous savons tous ici qu'il est plus qu'indispensable de loger à Paris les agents du service public qui travaillent au service de l'ensemble des Parisiens et des Parisiennes, et notamment des plus défavorisés et des plus précaires.

Comme je l'ai dit plus haut, l'État, via la préfecture de Paris, dispose d'un droit de désignation de 30 % de logements du parc social parisien, mais que seuls 5 % sont réservés aux agents de la fonction publique. Ces agents, je le rappelle, font partie, pour la plus grande majorité d'entre eux, des classes populaires, que ce soit par exemple les infirmières en début de carrière, les aides-soignantes, les agents hospitaliers, les agents d'entretien et de ménage. Leur salaire est parfois l'équivalent d'un SMIC, voire moins. Ces personnels que nous avons été si nombreux à applaudir à 20 h 00 pour leur dire merci, que nous avons applaudi pendant des mois, doivent aussi faire partie des publics que nous considérons comme prioritaires. Il est de la responsabilité première de l'État d'assumer la continuité du fonctionnement des services publics de son ressort, notamment en cas de crise majeure, et je crois que la crise sanitaire est une crise majeure, et par la même, de loger ses agents dans des conditions qui leur permettent d'effectuer au mieux et de manière pérenne les missions qui leur sont confiées. Triste est de constater que l'État n'est pas au rendez-vous et qu'il consacre une portion congrue de son contingent au logement des agents publics.

Il doit désormais tirer toutes les leçons de la crise sanitaire que nous traversons et avoir cette capacité à loger les agents de la fonction publique. Il doit activer la possibilité que lui donne l'alinéa 3 de l'article L441-5 du Code de la constitution et de l'habilitation. Il pourrait en effet prendre un arrêté à titre exceptionnel pour déroger à ses limites pour une durée déterminée pour permettre le logement des personnes chargées de mission de sécurité publique ou répondre à des besoins d'ordre économique. Cette mesure exceptionnelle pour un temps donné devrait nous permettre d'ouvrir des échanges constructifs avec les services de l'État sur la problématique du logement des fonctionnaires.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Alors oui, je vous ai vu, Jean-Baptiste OLIVIER, donc je vais vous laisser tout de suite la parole. J'ai enregistré aussi une demande d'intervention de Wilfried BETOURNE, et peut-être d'autres s'ils lèvent la main. Jean-Baptiste OLIVIER, vous avez la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : Oui, merci, Monsieur le Maire. Ah, ça résonne. Oui, alors, ce vœu, quand je l'ai lu, je parle du vœu initial, quand je l'ai lu, je ne pouvais qu'être d'accord, vu que nous l'avons proposé au dernier Conseil de Paris. Et je ne me souviens pas, d'ailleurs, que la majorité à laquelle vous appartenez l'ait voté. Donc moi, sur le principe, nous, je veux dire, sur le groupe, et bien nous sommes évidemment favorables à ce que les logements sociaux soient orientés prioritairement vers les agents publics, et singulièrement ceux qui sont cités ici, personnels soignants, mais aussi forces de l'ordre, gardiens de la

paix qui assurent notre sécurité. Le seul petit bémol concerne les enseignants, non pas qu'ils ne fassent pas partie des priorités, bien au contraire, mais il y a dans le patrimoine de la Ville, depuis des siècles, des « logements instituteurs », comme on dit. J'aimerais d'ailleurs qu'on fasse un inventaire de ce patrimoine de la Ville de Paris et du 13^{ème} arrondissement pour savoir si, parmi ces logements qui existent auprès de différentes écoles, et bien certains ne sont pas suffisamment délabrés pour être réaménagés, réutilisés, et cela ferait partie justement des possibilités pour loger nos enseignants. Voilà, donc ça, c'est un point.

Sur le vœu, nous y sommes favorables, on ne va pas se déjuger par rapport à ce que nous avons proposé lors du dernier Conseil de Paris. Évidemment que parmi ces 30 %, les fonctionnaires doivent, les fonctionnaires qui répondent, qui rentrent évidemment dans ces critères, comme l'a dit Madame RAYMOND-ROSSI, ce qui est le cas de beaucoup d'entre eux, et bien soient prioritaires sur l'attribution de logements sociaux. Merci.

M. LE MAIRE : Merci, juste avant de passer la parole à Wilfried BETOURNE, ce n'est pas pour répondre sur le fond, mais juste une précision. La très grande majorité des logements mis à disposition dans le cadre des écoles, c'est pour loger les directeurs d'établissement, les directrices et directeurs d'école. Il y a peu d'enseignants qui sont logés, c'est vraiment marginal par rapport au reste.

Alors je laisse la parole à Wilfried BETOURNE, et après, il y a Alexandre COURBAN qui avait également demandé la parole.

Wilfried BETOURNE : Merci, Monsieur le Maire.

Donc sur le principe de ce vœu, nous comprenons tout à fait la nécessité de proposer notamment au personnel soignant la possibilité de pouvoir être logé à Paris près de leur lieu de travail. Et effectivement, cette crise sanitaire a mis en lumière l'éloignement progressif d'un certain nombre de fonctionnaires nécessaires au fonctionnement des services publics et des services nécessaires à notre société en temps de crise, et la difficulté que cela pouvait représenter en termes de déplacement, en termes de complexité pour se rendre sur son lieu de travail dans un contexte de crise sanitaire et de confinement.

Marie-José l'a rappelé, la question la plus épineuse de cette question du logement, et sur ces fonctionnaires, c'est le montant de leur salaire, de leur indemnité. Effectivement, est-ce qu'on peut se satisfaire d'avoir applaudi pendant si longtemps les soignants tous les soirs et de savoir que leur rémunération flirte le SMIC, voire est en dessous pour ceux qui sont à temps partiel, et ils sont très nombreux dans le secteur du soin et de l'aide à domicile ? Est-ce qu'on peut se satisfaire de leur précarisation ? Non, je ne pense pas. Je pense que, du coup, cette question du logement, elle est beaucoup plus complexe que la simple quote-part de la préfecture de 30 % dont on augmenterait le quota et qui résoudrait la situation définitivement des problèmes de logement des fonctionnaires. D'autant plus que bouger ce pourcentage de 5 % signifie faire un arbitrage sur d'autres publics qui sont tout autant prioritaires et qui sont tout autant en difficulté d'accès au logement. Donc c'est un choix complexe, et c'est un choix qui doit être mené avec la réflexion qui s'impose.

Nous allons voter ce vœu parce que ce vœu inclut justement cette notion de concertation et de réflexion avec la création d'une commission, d'un groupe de travail sur cette question du quota de 5 % et sur les questions plus larges de comment on peut permettre l'accès au logement des fonctionnaires qui en ont besoin. Ce qui m'a paru intéressant aussi, et qui fait que nous allons voter ce vœu, nous, groupe écologiste, c'est que, Marie-José RAYMOND l'a rappelé, c'est le contexte sanitaire qui peut amener à penser que bouger ce pourcentage de 5 % soit une solution, mais c'est une solution temporaire pour répondre à une situation d'urgence, et ce n'est pas une solution à long terme qu'on peut adopter comme cela. De toute façon, Conseil d'Arrondissement, nous ne sommes pas compétents pour prendre cette

décision. Nous pouvons formuler des propositions, mais nous ne sommes pas compétents pour faire ces propositions.

Donc nous allons voter ce vœu tout en étant assez réservés sur certaines de ses propositions. Merci.

M. LE MAIRE : Merci. Juste avant de passer la parole à Alexandre COURBAN, simplement pour faire remarquer que j'ai connu un temps, pas si ancien que cela, où l'essentiel du contingent dit préfectoral était à destination des fonctionnaires d'État et tous ceux qu'on vient de décrire à l'instant. J'ai connu aussi un temps pas si ancien, et c'est là où je rejoins l'intervention de Wilfried BETOURNE, où les ministères achetaient beaucoup plus de droits de réservation sur les opérations de constructions neuves qu'ils ne le font actuellement. Aujourd'hui, c'est extrêmement faible. D'ailleurs, on le voit au fil des délibérations que nous présentons. Donc il faut sans doute une palette d'intervention, mais arriver au chiffre de 5 % réservés aux fonctionnaires d'État sur le contingent préfectoral montre évidemment, ou démontre, qu'on n'est pas au bon équilibre.

Alors évidemment, quand on touche un public, on touche à l'autre, mais c'est totalement anormal que nous en soyons arrivés là où toutes les demandes convergent vers le contingent de la Ville, parce que le 1 % patronal, même s'il ne s'appelle plus comme cela, n'est pas destiné aux fonctionnaires. Et donc on est arrivé à un degré d'absurdité où effectivement, on n'arrive plus à loger les infirmières et les infirmiers que nous applaudissions tous les soirs, il n'y a pas si longtemps. Donc voilà, et je pense que notre capacité d'interpellation des services de l'État reste forte, et c'est dans ce cadre-là que nous avons souhaité déposer ce vœu.

Je laisse tout de suite la parole à Alexandre COURBAN qui avait demandé également la parole.

Alexandre COURBAN : Merci, Monsieur le Maire.

Évidemment, pour nous, pour le groupe communiste citoyen, c'est avec enthousiasme qu'on soutient ce vœu qui vise à permettre aux plus humbles, ceux qui effectivement sont en première ligne, ceux qui sont au fond de la fonction publique, que ce soient les enseignants ou les forces de l'ordre, les enseignants, comme tant d'autres encore, qui ont besoin effectivement d'être logés à Paris, qui n'ont aucune raison, vu leur traitement, d'être logés en périphérie lorsqu'ils travaillent au cœur de la capitale. Donc on ne peut que se féliciter de ce que j'ai cru comprendre ce soir, c'est-à-dire par cette unanimité du Conseil d'Arrondissement pour soutenir ce vœu qui vise à interpellier qui de droit pour rééquilibrer les choses et qu'une certaine inégalité cesse en attendant des jours meilleurs, à défaut des jours heureux.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Il y a Monsieur Chuang Hua PENG qui avait demandé aussi la parole, et donc je la lui laisse bien volontiers.

Chuang Hua PENG : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je voudrais aussi profiter de cette occasion pour présenter mes vœux à l'ensemble des membres du Conseil d'Arrondissement.

Bien évidemment, sur le fond, effectivement, je dois bien avouer que je ne savais pas qu'effectivement il n'y avait que 5 % des logements dans le parc social qui était réservé par l'État. Effectivement, bien en dessous des 30 % qui lui est possible de mobiliser. Après, effectivement, sur ce vœu, plusieurs choses, plusieurs remarques.

Effectivement, sur le problème du logement des soignants, du personnel soignant, j'avais moi-même déjà relevé le souci bien avant la crise, j'avais même fait une proposition dans le cadre de la campagne des municipales sur le lycée Lazare-Ponticelli, et effectivement, j'avais identifié ce problème. Effectivement, cela a été révélé et accéléré par la crise, mais c'est un problème qui existait bien avant, bien avant cette

crise sanitaire, bien malheureusement. Donc effectivement, je ne peux que rejoindre sur le fond ce projet, cette proposition de vœu.

Après, je m'interroge simplement sur la capacité d'influence d'un tel vœu sur une volonté politique, tout simplement, de démarches de l'État, parce qu'en fait, il ne faut pas oublier les grands mouvements, c'est-à-dire non remplacement d'un fonctionnaire sur deux qui est issu d'une doctrine j'allais dire de budget gouvernemental qui existe depuis un certain nombre d'années, et que, peut-être, le fait que l'État ne réservait plus autant de logements à la fois dans le privé ou dans le 1 % patronal peut s'expliquer par cela.

Après, effectivement, je m'interroge tout simplement sur les raisons qui ont conduit à cette politique, sachant que bien évidemment, il ne faut pas aussi réagir, surréagir. C'est-à-dire que nous, pour l'instant, on est en période de crise. La construction dans les démarches immobilières, voilà, vous êtes, Monsieur le Maire, un maire bâtisseur, ce n'est pas à vous que je vais apprendre que tous les projets immobiliers se construisent sur 30 ans, 50 ans. Bien évidemment, il faut aussi analyser cela sur le long terme, et j'espère que cette crise sera bientôt derrière nous et qu'on en sortira bien rapidement.

Et donc, bien évidemment, je voterai positivement sur ce vœu, mais voilà, je souhaite tout de même dédouaner d'une certaine manière la politique gouvernementale qui, effectivement, sur ce point manque très certainement de réactivité, mais aussi est tenue par un temps qui peut être un temps plus long. Voilà, tout simplement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Ecoutez, merci à vous tous pour vos interventions. Moi, je me réjouis que sur des questions comme celle-là, on puisse rassembler très largement, au-delà des clivages traditionnels.

Tout simplement, encore une fois, parce que je pense qu'on met le doigt sur une anomalie, et on parle de la part du contingent préfectoral qui lui-même ne représente qu'un tiers, en gros, des attributions de logements, donc on est arrivé dans une très forte marginalité des logements fléchés pour les fonctionnaires d'État, donc avec évidemment tous les dysfonctionnements qu'on peut pointer derrière.

Là où je rejoins évidemment votre dernière intervention, c'est que ce problème préexistait évidemment avant la crise sanitaire, mais ce qui est clair, c'est que la crise sanitaire a mis en exergue ces difficultés. Elle les a fait rejaillir très fort, et comme l'a rappelé Marie-José RAYMOND-ROSSI dans sa présentation, c'est vrai que quand on s'est aperçu qu'on en était à devoir mobiliser des places d'hôtel pour éviter que les personnels des EHPAD ou des hospitaliers fassent une 1 h 30 de transport et s'exposent très fortement avant de rejoindre leur lieu de travail, bien évidemment, cela met au-devant de la scène cette anomalie.

Voilà, je voulais simplement vous remercier collectivement, avec des éclairages évidemment singuliers, mais de rejoindre en tout cas très majoritairement ce vœu qui n'a que pour principe effectivement d'alerter, mais c'est rejoindre notre devoir d'alerte sur ce type de sujet.

Je vais mettre aux voix le nouveau vœu. Jean-Baptiste OLIVIER, à partir du moment où la personne qui le présente le modifie, il n'y en a qu'un qui est présenté. Donc je vais mettre aux voix le nouveau vœu. Est-ce qu'il y a... et puis s'il y a des précisions à apporter sur les votes des uns et des autres, vous le mettrez sur la liste de discussion et on le prendra en considération.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? A priori, non. Est-ce qu'il y a des abstentions ? A priori, non. Et donc s'il y a des « ne prend pas part au vote », vous les signalerez, mais merci pour ce rassemblement.

POUR : 32 voix CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 ELUS DU GROUPE UDC13 (MMES ESTIENNE ET STIBBE ET MM. OLIVIER ET SHOUKRY) ET 2 ELUS DU GROUPE GEP 13^{ÈME} (MME MARCHAND ET M. LEROY-WARNIER).

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

V13 2021 02 – Vœu relatif à l'établissement d'un dépose-minute au niveau du 24, rue des Peupliers (entrée latérale de l'Hôpital) déposé par Elisabeth STIBBE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13^{ème}

M. LE MAIRE : Nous allons passer au vœu suivant qui est présenté par Elisabeth STIBBE, et c'est Antoine GUILLOU qui répondra. Cela concerne la problématique de la desserte de l'hôpital des Peupliers dont on parlera ensuite concernant la mise en place de la vaccination.

Madame STIBBE.

Elisabeth STIBBE : Excusez-moi. Oui, donc ce vœu, je ne vous le lis pas, vous avez dû le voir passer, concerne l'accès à l'hôpital des Peupliers par sa partie latérale, c'est-à-dire qui donne dans la partie dans la rue des Peupliers descendante, à l'envers, la Poterne. Chaque jour maintenant, depuis qu'il y a cet arrêt de bus et depuis qu'il y a une augmentation de la circulation, comme vous l'avez noté puisque plus personne ne peut accéder facilement à la porte d'Italie, tout le monde se détourne par la Poterne, que ce soit en entrée ou en sortie de Paris. D'ailleurs, c'est un problème. Tous les matins, des ambulances amènent des patients à l'hôpital, elles ont 7 places, 7 places attribuées avec un double, une double bande jaune. Ça, c'est très bien, mais il y a également des particuliers, des gens souvent d'un certain âge, ou monsieur ou madame veut déposer son conjoint. Et ça, ça pose problème parce que nous avons à la fois l'arrêt de bus du 57 qui est pile à cet endroit-là, des voitures qui ne peuvent pas doubler, les gens qui s'arrêtent n'importe comment sans avoir la possibilité d'avoir ne serait-ce qu'un dépose-minute. C'était ça, l'objet de ce vœu, la création d'un dépose-minute, enfin, l'étude de la création d'un dépose-minute. Je n'ai pas la prétention de revoir toute l'organisation du quartier à moi toute seule puisque c'est multipartenarial, évidemment, il y a l'hôpital, il y a la voirie, il y a la RATP, enfin le STIF, il y a de nombreux partenaires.

Donc l'objet de ce vœu était de demander à la mairie du 13^{ème} de lancer une étude sur la faisabilité de la mise en place de ce dépose-minute destiné aux voitures de particuliers de même qu'aux voitures de personnes handicapées, parce qu'à ma connaissance, il n'y a pas de places dédiées à part celles réservées aux ambulances, sur ce côté latéral de l'accès aux Peupliers, à l'hôpital des Peupliers, dans la mesure où cela a des répercussions très très loin, non seulement sur la place de l'Abbé Hénocque, mais jusque sur la rue Charles Fourier, et que cela crée des situations dangereuses puisque l'autre jour, un monsieur qui, justement, déposait sa femme de façon sauvage s'est fait écraser la main sous le 57, exactement à cet endroit.

Voilà, c'était pour vous demander s'il était possible de lancer une étude de faisabilité de ce dépose-minute.

M. LE MAIRE : Alors, Antoine GUILLOU pour répondre, mais je crois qu'une proposition vous avait été envoyée aussi à toutes et à tous. Antoine GUILLOU a la parole.

Antoine GUILLOU : Oui, merci, Monsieur le Maire, et merci, Madame STIBBE pour ce vœu qui effectivement pose deux sujets, je dirais.

Le premier, c'est effectivement la question de la dépose des patients à côté de l'hôpital des Peupliers que vous avez évoquée, et plus généralement la question du trafic de manière générale rue des Peupliers qui

est, effectivement, comme vous l'avez souligné, très dense, et donc c'est une vraie problématique effectivement de circulation dans le quartier.

Alors, sur le premier sujet, le dépose-minute, là, désolé pour l'explication un petit peu technique, mais en fait, en règle de voirie, il n'est pas possible d'avoir formellement un dépose-minute. En revanche, là où a priori votre demande est satisfaite, c'est que les places de livraison qui existent aujourd'hui, que vous avez évoquées, qui sont notamment utilisées par les ambulances permettent cette dépose-minute par les particuliers, c'est-à-dire qu'il est possible pour les particuliers, et c'est une règle générale, de se garer pour une durée inférieure à 30 minutes, donc on rentre dans cette catégorie, sur des places de livraison, pas seulement devant les hôpitaux évidemment, mais de manière générale pour toutes les places de livraison. Donc en fait, formellement, un dépose-minute, c'est une place de livraison, en termes de règlement de voirie, donc ce qui fait qu'a priori, c'est effectivement la bonne solution.

Alors, est-ce qu'il faut agrandir ces places de livraison ? Ça, peut-être, on pourra le regarder, mais le cas échéant, la solution est plutôt à chercher de ce côté-là que du côté des modifications que vous proposez dans votre vœu, qui sont peut-être un petit peu plus compliquées en termes de modification de la voirie parce que vous proposez un certain nombre de modifications assez lourdes. Donc voilà, je pense que la réponse que je peux vous faire sur ce point est plutôt celle-là.

Par ailleurs, de manière générale, et c'est effectivement l'objet du vœu de l'exécutif que nous proposons, votre vœu pose la question du trafic rue des Peupliers. Là, effectivement, on a un sujet, je dirais, assez structurel puisque cette rue est effectivement très densément fréquentée par les voitures, elle l'est notamment parce qu'elle est préconisée comme « itinéraire malin » par un certain nombre de logiciels GPS et donc c'est une vraie problématique. Et d'ailleurs, c'est une vraie problématique qui est souvent soulignée par les riverains du quartier des Peupliers qui effectivement souhaitent réfléchir aux éventualités, possibilités pour réduire la circulation dans le quartier. C'est donc tout l'objet de ce vœu que de proposer qu'effectivement soient étudiées les options qui permettront de limiter la circulation dans le quartier des Peupliers, et une de ces options effectivement serait de mettre à sens unique la rue des Peupliers, et donc c'est l'étude de ces options que vous nous proposons à travers le vœu de l'exécutif. Voilà.

Donc sur votre premier vœu, si vous en êtes d'accord, je proposerais de le retirer, puisque les solutions que vous proposez ne sont peut-être pas les plus adaptées au vu de l'explication que j'ai pu faire sur les places de livraison, mais en revanche, on regardera effectivement s'il y a besoin d'étendre les places de livraison pour qu'elles soient utilisées à la fois par les ambulances et par les particuliers, mais dès aujourd'hui, les particuliers ont le droit de les utiliser. Et par ailleurs, nous vous proposons donc un vœu de l'exécutif plus général sur le trafic rue des Peupliers, mais qui, évidemment, concerne aussi la portion de la rue qui dessert l'hôpital.

Elisabeth STIBBE : Alors, merci pour votre réponse, Monsieur GUILLOU. Donc je suis un petit peu ennuyée parce que le vœu que vous formulez ne reprend pas du tout le mien, donc évidemment, oralement, vous me dites : « Oui, nous allons, nous pouvons effectivement envisager », donc je vous entends parfaitement, « de créer finalement un « dépose-minute » ne serait-ce qu'en élargissant la zone actuellement réservée aux ambulances », mais le vœu que vous proposez ne le reprend pas. Donc vous me demandez de retirer un vœu sans le reformuler, puisque dans votre vœu qui reprend des éléments de langage typiques Mairie de Paris, je dirais, ne le prenez... Cela n'a rien de péjoratif, ne le prenez pas mal, mais des éléments de langage concernant les riverains qui veulent une ville, enfin un quartier plus apaisé, cela, c'est le « Paris respire », une journée sans voiture, ça, c'est le dimanche, donc évidemment, ce n'est pas le dimanche où les gens vont être les plus gênés par la circulation place de l'Abbé Hénocque, donc votre vœu ne me convient pas. Alors, n'y voyez pas de blocage de ma part, en fait, nous voulons la même

chose, c'est-à-dire une meilleure fluidité de la rue des Peupliers, mais aussi une meilleure desserte pour les particuliers de l'hôpital des Peupliers.

Alors, je peux vous faire une contre-proposition, c'est que nous retirions tous les deux notre vœu de façon à en formuler un autre pour la prochaine fois qui soit fait de façon consensuelle. Et à ce moment-là, pas forcément au nom de l'exécutif, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, enfin, on peut trouver un arrangement, mais ce que vous me proposez ne me satisfait pas complètement. Qu'en pensez-vous ?

M. LE MAIRE : Ecoutez, moi, je vais me permettre de répondre en lieu et place d'Antoine GUILLOU.

Je retiens votre proposition en retirant les deux vœux pour l'instant. Simplement, ce que je souhaite toucher du doigt ici, c'est qu'on ne sortira pas de la problématique de la rue des Peupliers par des décisions cosmétiques. À un moment donné, il faudra bien qu'on se pose la question d'une mise en sens unique de cette voie, parce que l'ensemble des trafics qui sont contenus dans ces deux voies très étroites ne sont pas conciliables. Entre les ambulances, les stationnements, les bus, etc., et surtout le fait que ce soit une entrée de Paris qui n'est pas dimensionnée comme telle, on n'y arrive pas. Et on a essayé beaucoup de choses. On avait proposé cette mise à sens unique d'ailleurs il y a quelques années, je vous le rappelle, mais enfin, cela date maintenant, cela avait été approuvé majoritairement d'ailleurs par le quartier, et puis nos voisins du Val-de-Marne s'y étaient opposés. Je pense que depuis, les esprits ont évolué, chacun comprend que l'on ne peut pas rester en l'état avec la circulation automobile d'avant pour le dire en une phrase. Donc il va falloir aussi, dans ce cadre-là, qu'on pose cette question. C'est pour cela que j'espère que vous arriverez à trouver une formulation commune, mais en tout cas, cette question ne me semble pas pouvoir être réglée à coups de stationnements de livraison.

Voilà, écoutez, on fait comme cela, si vous en êtes d'accord, et puis on l'avance pour le prochain Conseil.

Elisabeth STIBBE : Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : J'ai vu une main levée, qui a levé la main ? Je n'ai pas... Madame ESTIENNE, pardon.

Mireille ESTIENNE : Merci, Monsieur le Maire. Néanmoins, pourquoi la rue des Peupliers est embouteillée, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années ? Parce que la porte d'Italie est complètement embouteillée. Donc si éventuellement il y a un sens unique de la rue des Peupliers, et bien ce sera embouteillé ailleurs, c'est le principe. Et après, on s'occupera de cette rue. À un moment donné... Donc c'est le même principe que pour Paris centre avec la rue de Rivoli où il n'y a plus de voiture, et donc c'est embouteillé ailleurs, voilà. Et surtout que là, cela dessert en effet les autoroutes, donc c'est un axe important aussi. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. LE MAIRE : Ecoutez, je vous laisse à votre réflexion, pour le coup, nous ne partageons pas du tout la même philosophie, mais tout simplement les chiffres disent le contraire. C'est-à-dire que vous avez une baisse tendancielle très forte de la circulation automobile comme de la propriété automobile pour les Parisiens qui est devenue très minoritaire, parce qu'effectivement, toutes les circulations ne peuvent pas passer par l'automobile et je pense que chacun l'a bien compris. Alors s'il n'y avait pas d'actions complémentaires, votre critique serait évidemment peu fondée. Là, on va livrer un tramway sur la porte de Choisy qui va évidemment faire baisser la pression automobile sur les portes de Choisy, et on va livrer d'ici quelques années le prolongement de la ligne 14 qui donnera aussi à beaucoup d'habitants du sud-est parisien d'autres possibilités que de prendre son automobile. Donc il y a une action très forte aussi de développement des transports en commun, des infrastructures de circulation douce qui sont initiées à Paris évidemment en premier chef, mais également ailleurs en Ile-de France et qui accompagne le développement du vélo. Il y a dès lors des possibilités aujourd'hui de transport alternatif beaucoup plus

importantes, et oui, des contraintes supplémentaires sur les automobilistes, mais cela me paraît juste normal.

Si vous permettez, Madame ESTIENNE, on va...

Mireille ESTIENNE : Excusez-moi, Monsieur le Maire, juste une chose, c'est que pour aller à Lyon, j'ai du mal à aller à Lyon en tramway ou en vélo, puisque cela va vers les autoroutes.

M. LE MAIRE : Ne caricaturez pas mes propos, ce qui pose problème, dans la rue des Peupliers, c'est le transit quotidien, et les problèmes ne posent pas que le vendredi soir. C'est tous les jours, c'est le transit quotidien qui nous pose problème, donc ce n'est pas pour aller à Lyon, en l'occurrence.

Bien, alors nous allons... Tout d'abord, merci, Élisabeth STIBBE, d'avoir fait cette proposition, et puis Antoine GUILLOU et nous-mêmes nous rapprocherons pour voir si on peut trouver une écriture commune pour mettre en avant et essayer d'avancer vers le règlement, enfin, le règlement, l'amélioration de cette problématique.

LE VŒU EST RETIRE

V13 2021 03 – Vœu relatif à l'insonorisation de l'EGP13 et la pratique du roller aux abords du stade déposé par Jean-Baptiste OLIVIER, Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13^{ème}

M. LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Mireille Estienne donc pour la présentation du dernier vœu, et ensuite, on viendra aux questions et notamment à la situation du centre de vaccination.

Mireille ESTIENNE : Oui, merci à nouveau, Monsieur le Maire.

En effet, ce vœu concerne le skate-park qui est au stade Charles Moureu. C'est vrai que de nombreux habitants de l'avenue Edison et de la rue des Hautes Formes ont fait part de leur étonnement, voire de leur stupéfaction, le fait qu'il y a eu cette implantation du rollerpark sans concertation. Alors certes, cela faisait partie d'un budget participatif, néanmoins, ils n'ont pas été consultés, et c'était un quartier qui était tranquille. Maintenant, c'est devenu un quartier où on ne peut même plus ouvrir la fenêtre de son logement sans entendre en effet ce roulement, sans entendre parfois ces cris, sans entendre en effet éventuellement de la musique.

D'autre part, et bien il y a l'accès en effet qui est sans surveillance, puisque pour l'instant, ce roller-park n'est pas encadré par éventuellement des associations. Et puis également, ces jeunes pratiquants sortent de ce stade, puisque ce n'est pas encadré, par la porte avenue Edison et continuent donc leur pratique du skate en descendant l'avenue Edison et en prolongeant par la rue Baudricourt.

Les membres de notre groupe Union de la Droite et du Centre, en effet, souhaitent :

- Que soit procédé à une étude des nuisances sonores,
- D'effectuer les travaux nécessaires afin d'insonoriser cet espace,
- De fermer la sortie par le parking de l'avenue Edison

- Et de mettre en place en effet également un programme plus varié incluant des créneaux horaires pour des associations locales afin d'encadrer ces pratiques.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Bien, je vais laisser Aïmane BASSIOUNI vous répondre.

Aïmane BASSIOUNI : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Effectivement, le centre sportif Charles Moureu a ouvert ses portes en décembre dernier, au début du mois, et la rénovation de l'ensemble du site a été portée par des associations et des habitants de l'arrondissement, projet qu'ils ont construit et qui a été inscrit par les services de la Ville et a été déposé au budget participatif. Il a été retenu à la suite de très nombreux votes favorables, et cela a permis d'initier une réhabilitation ambitieuse avec la création de nouveaux équipements.

Maintenant, le stade Charles Moureu, le centre sportif Charles Moureu est un équipement devenu encore plus riche. Il propose une offre sportive plus diversifiée avec deux courts de tennis qui ont été réaménagés et couverts pour permettre la pratique par temps de plus, la piste d'athlétisme a été entièrement renouvelée, le fronton de pelote basque a été déplacé, de nouveaux agrès sportifs ont été installés et un espace de glisse a été mis en place. Et ces nouveaux équipements bénéficient à l'ensemble des habitants du quartier, y compris en dehors, et également aux groupes scolaires se trouvant aux alentours.

Depuis son ouverture, oui, l'espace de glisse a suscité un très grand engouement, mais a aussi fait l'objet de quelques remontées du voisinage pour des nuisances sonores. Et donc avec le Maire, on a pleinement conscience de la gêne occasionnée et nous avons souhaité agir rapidement. Vous proposez de procéder à une étude sur les nuisances sonores, nous avons d'ores et déjà mandaté une entreprise spécialisée avec laquelle la direction de la jeunesse et des sports dispose d'un marché public. Dans le courant du mois de janvier, les études se feront par cette entreprise qui effectuera, du coup, des relevés sonores à proximité du skatepark et aussi à proximité des habitations qui sont impactées par ces nuisances. Et ensuite, avec les résultats de cette étude, on étudiera toutes les options qui s'offrent à nous pour réduire drastiquement les émanations sonores de l'équipement, et notre objectif est d'améliorer rapidement la situation. Parmi ces solutions, nous avons effectivement aussi en tête de clôturer l'espace de glisse afin d'attribuer des créneaux à des associations spécialisées. C'est un travail que j'ai déjà entamé puisque nous recueillons depuis plusieurs semaines des projets sportifs de la part de structures diverses, je peux vous en citer, Session Freestyle, Relax, Gossip Skate ou encore le comité départemental de roller et de skate.

Vous évoquiez aussi la sortie du parking par l'avenue Edison. Pour information, cette sortie de parking est située à 25 mètres de l'entrée/sortie de l'équipement en lui-même du stade Moureu et permet, en fait, tout simplement d'assurer une évacuation rapide de l'équipement et emprunter ce passage est une solution privilégiée par les agents de la direction de la jeunesse et des sports parce que nous vivons une crise sanitaire et que, pour une bonne régulation, il était nécessaire de faire évacuer les personnes qui pratiquent le skatepark d'un côté, et on va dire les « piétons » qui n'ont pas de roller ou de skate par l'entrée principale.

Donc voilà, en conséquence, je vous propose de retirer ce vœu.

M. LE MAIRE : Oui, donc comme l'a dit Aïmane, nous avons bien avancé. Alors évidemment, on ne réalise pas un mur antibruit en claquant des doigts, et nous avons entendu comme vous les critiques des riverains. Mais ne perdons pas de vue quand même une chose, c'est un énorme succès, ce skatepark,

trop, vous pourrez peut-être juger, mais en tout cas, c'est un énorme succès. Nous avons eu l'occasion de rencontrer pas mal d'utilisateurs en allant sur place, mais aussi les associations qui les encadrent. Donc cela a fait le buzz parce qu'en fait, des équipements comme celui-là, il n'en existe pas beaucoup, quasiment pas en Île-de-France, et donc il faut regarder les deux. Évidemment, on ne peut pas embêter les riverains au-delà du raisonnable, mais que des jeunes s'amusent, fassent du bruit en s'amusant, vous parliez de cris, tout à l'heure, je pense qu'ils ne hurlent pas en permanence, et cela fait partie de la vie en ville. Alors après, les bruits de roulement, les chocs, etc., je pense qu'on trouvera des moyens d'avancer pour éviter effectivement que cela ne gêne trop le voisinage.

Madame ESTIENNE, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu ou non, en fonction de ce qui vous était indiqué ?

Mireille ESTIENNE : Monsieur le Maire, vous parlez des associations que vous avez rencontrées, sauf que pour l'instant, cela n'a pas du tout été encadré. Et puis, de toute manière, j'ai bien compris, c'est-à-dire que peu importe sur quel sujet l'opposition propose un vœu, c'est : « Est-ce que vous acceptez de le retirer ». Plutôt qu'un point à la ligne, c'est votre dernière phrase. Donc non, je n'accepterai pas de le retirer, puisque c'est à la demande des habitants que j'ai déposé ce vœu.

M. LE MAIRE : Madame ESTIENNE, aucun problème, cela ne me pose aucun souci de présenter vos vœux aux voix. Simplement, quand des vœux demandent des choses que nous avons déjà engagées, là, excusez-moi, mais on va un peu vers l'absurde. Donc après, cela peut être du positionnement pour dire : « Regardez, j'ai déposé ce vœu », très bien, mais ce n'est pas comme cela qu'on peut travailler sereinement, vous en conviendrez. Vous seriez à notre place, vous réagiriez exactement de la même façon.

Mireille ESTIENNE : Alors, pourquoi vous ne voulez pas...

M LE MAIRE : Excusez-moi, Madame ESTIENNE, c'est un Conseil d'Arrondissement. Voilà. Donc je vais bien volontiers soumettre votre vœu au suffrage du Conseil, et puis le Conseil décidera dans sa grande sagesse.

Alors je présente ce vœu. Qui vote contre ? Voilà. Qui vote pour ? Le groupe de l'Union... Voilà. Qui s'abstient ?

Chang Hua PENG : Moi, je m'abstiens.

M LE MAIRE : Monsieur Chang Hua PENG s'abstient. Voilà, donc le vœu est repoussé, on en fera état dans le compte rendu du Conseil.

POUR : 4 ELUS DU GROUPE UDC13 (MMES ESTIENNE ET STIBBE ET MM. OLIVIER ET SHOUKRY)

CONTRE : 33 (LES 7 ÉLUS DU GROUPE GEP13^{ÈME}, LES 5 ELUS DU GROUPE COMMUNISTE ET CITOYEN ET LES 21 ELUS DU GROUPE PARIS EN COMMUN)

ABSTENTION : 1 ELU (M. PENG)

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

QUESTIONS

Q13 2021 01 – Question relative au plan de vaccination des Parisiens posée par Jean-Baptiste OLIVIER et les élus du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13^{ème}

M. LE MAIRE : Nous avons plusieurs questions, il y en a une qui va me permettre de rebondir, et c'est pour cela que je ne l'ai pas fait en introduction de notre Conseil, ce que je souhaitais faire initialement, mais, là aussi en respect de l'opposition, j'ai souhaité attendre formellement votre question, Monsieur OLIVIER, pour pouvoir répondre et pour pouvoir parler de la mise en place de la vaccination à Paris, mais plus précisément dans notre 13^{ème} arrondissement. Je vous laisse la parole.

Jean-Baptiste OLIVIER : Oui, merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, quand j'ai déposé cette question, qui n'est qu'une question, il y a une dizaine de jours, nous étions dans le flou le plus total, non pas qu'on y voit beaucoup plus clair aujourd'hui notamment sur la stratégie gouvernementale, mais dans le flou sur les annonces de la Ville de Paris, ce qui était fait, ce qui n'était pas fait, sachant que l'ensemble des communes de France a bien compris depuis un an maintenant qu'il fallait compter sur soi-même avant de compter sur l'État, et donc chaque commune s'organise. Ce n'est pas seulement les communes, c'est également les régions et les départements.

Donc à partir de là, Rachida DATI est largement intervenue depuis le début de l'année, et c'était dans ce sens une information sur ce qui a été mis en place par la Ville de Paris par rapport à la multiplication nécessaire des centres de vaccination. Il se trouve que quelques jours après, vous m'avez passé un coup de fil pour dire qu'il était question de mobiliser la salle des fêtes, d'où notre Conseil à distance en ce moment même, c'est une très bonne chose. Maintenant, il va s'agir de voir également quels sont les moyens mobilisés par la Ville, mais au-delà de cela, puisque ce n'est pas la Ville qui achète, sauf erreur de ma part et qu'elle ait la possibilité d'acheter des vaccins, comment, quelles informations vous pouvez nous communiquer, à votre connaissance ? À la mienne, en tout cas, les informations ne sont pas très positives du point de vue du nombre de vaccins qui sont disponibles au niveau de l'Île-de-France. Donc voilà, c'était pour qu'on puisse partager un maximum d'informations, puisque c'est le sujet majeur du moment pour les Français, pour en tout cas ceux qui veulent se faire vacciner, pour les personnes âgées, de plus de 75 ans qui nous appellent quotidiennement pour essayer d'avoir des rendez-vous. On est tous dans le même bateau, voilà.

Merci pour les informations que vous pouvez nous communiquer.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur OLIVIER, votre question évidemment est légitime, et là où je vous rejoins tout à fait, c'est vrai qu'il y a une dizaine de jours, nous étions effectivement dans le flou le plus total. Du coup, je vais peut-être refaire le calendrier pour que les choses soient claires pour toutes et tous.

Alors, vous connaissez toutes et tous aussi la situation nationale, c'est-à-dire qu'après avoir écarté la création de vaccinodromes, et ce n'est pas une question de vocabulaire, mais en tout cas de grands centres de vaccination, on nous a demandé de fait, dans la dernière ligne droite, d'en créer, et c'était il y a une dizaine de jours, très justement. L'ARS n'imaginait d'ailleurs dans un premier temps qu'un seul centre par arrondissement, puisqu'ils parlaient de 20 centres pour tout Paris, et après négociation avec la Maire de Paris et l'exécutif municipal, et Anne SOUYRIS que j'associe évidemment, il a été convenu de pouvoir en créer deux par gros arrondissement, et cette information est tombée non pas le week-end qui vient de passer, mais le week-end avant, c'est-à-dire il y a en effet moins d'une dizaine de jours.

J'ai proposé en sus du centre de vaccination rue Charles Bertheau, qui lui-même est un centre de vaccination pérenne depuis des années qui dépend de la Ville de Paris, d'en créer un en mairie pour une question d'accessibilité que vous comprendrez toutes et tous, parce que quasiment tous les transports publics du 13^{ème}, la plupart des lignes de bus et de métro y passent. Et donc nous y sommes préparés, en nous appuyant évidemment sur les services de la Ville, mais aussi avec un double partenariat avec l'hôpital des Peupliers, et la CPTS 13^{ème}, le pôle santé 13^{ème}. Tout a été conçu en début de semaine

dernière, le montage a eu lieu jeudi dernier et la livraison du matériel complémentaire vendredi, et un contrôle a pu être effectué avec nos équipes et surtout sous le contrôle du médecin référent samedi. Et tout cela nous a permis d'être opérationnels ce matin, mais pas d'ouvrir ce matin, puisque la réception des premières doses était prévue théoriquement à l'heure du déjeuner. Elle est arrivée plus tardivement, d'ailleurs, plutôt vers 14 h 30/15 h 00, mais enfin, on a fini par les recevoir. Et en tout cas, c'était un vrai tour de force d'ouvrir en si peu de temps ex nihilo un centre de vaccination, et je veux ici remercier évidemment tous les acteurs en mairie, mais aussi les services centraux et les partenaires médicaux que je viens de vous citer.

Une fois que j'ai dit cela, évidemment, le centre, vous le savez toutes et tous, tournera au ralenti dans les premières semaines. Aujourd'hui et les jours qui viennent, nous utiliserons par exemple, je vais vous donner non pas trente-six mille chiffres, mais quelques chiffres éclairants, nous n'utiliserons que deux box sur les 10 que nous avons mis en place à des horaires plus réduits que ce que nous avons imaginé au point de départ. Donc pour cette semaine, cela fait précisément 465 vaccinations qui seront opérées, alors que nous sommes en mesure de monter rapidement à 600 vaccinations par jour. Nous sommes dimensionnés pour, et nous avons pris des contacts y compris avec des équipes médicales qui nous permettent de facilement monter en puissance. Notre objectif était d'être prêts à opérer cette montée, ce démarrage qui va être beaucoup plus long que prévu, y compris l'accélération.

Et pour le reste, vous connaissez les chiffres parisiens, la Maire de Paris a eu l'occasion de s'en émouvoir d'ailleurs. 10 000 doses de vaccin pour tout Paris dans les quatre premières semaines, c'est évidemment extrêmement peu. C'est extrêmement peu quand on les compare à quelques chiffres, et pour ce qui concerne 13^{ème}, à ce rythme-là, on mettrait plus de 6 mois, quand on compte les deux doses parce qu'il faudra compter les deux doses, je vous le rappelle, pour vacciner les plus de 75 ans. Et le public a été élargi, d'ailleurs, aux personnes atteintes de pathologies les plus graves.

Voilà où nous en sommes. On peut le regretter, mais cela ne nous incombe pas. Vous l'avez rappelé, les collectivités territoriales, quelles qu'elles soient, ne peuvent pas commander le vaccin. Je dirais qu'aujourd'hui, elles ne peuvent même pas commander des aiguilles, puisque l'État les a fait passer sous contrôle et sous embargo. Donc nous avons voulu commander les aiguilles qui vont bien pour récupérer la sixième dose de vaccin, enfin, vous connaissez l'histoire, et on est confronté au fait qu'on ne peut pas le faire. Donc on va espérer qu'en même temps des vaccins, on nous fournisse des aiguilles appropriées, même si notre partenariat avec les Peupliers nous permet d'être plus à l'aise au moins sur cette partie-là. Je ne parle pas sur la partie des doses, mais l'hôpital des Peupliers nous a fourni tout le matériel médical spécifique qui nous manquait, y compris à faire non pas une salle de réanimation, mais une salle qui nous permettrait de gérer d'éventuels chocs anaphylactiques avec oxygène et le matériel médical qui va bien.

Voilà où nous en sommes, en toute transparence. Cette transparence, je la souhaite évidemment vis-à-vis de vous toutes et vous tous au premier chef, vous, les élus du 13^{ème} arrondissement, mais je la souhaite aussi auprès des habitants, donc on va communiquer assez clairement pour dire où nous en sommes.

En tout cas, nous, nous sommes prêts, nous nous adapterons si besoin, on commence dès à présent à imaginer les problèmes de ressources humaines, je parle de la partie médicale, en prenant contact avec des médecins volontaires, en regardant les plannings, y compris dans le détail, et puis on verra si on en a besoin ou pas. Mais aujourd'hui, très clairement, on est prêt à aller beaucoup plus loin à la condition de disposer de davantage de vaccins. Voilà quelle est la situation, mais encore une fois, je crois que c'était quand même un beau succès d'en être arrivé là, mais c'est aussi une très grande frustration pour beaucoup d'habitants qui n'arrivent pas forcément à obtenir de rendez-vous. Les quatre premières semaines ont été évidemment comblées extrêmement vite, et les prochains rendez-vous qui seront ouverts le seront soit parce qu'il y a des personnes qui ne se présentent pas, ce en quoi je crois assez

peu, parce que quand on s'est battu pendant deux heures au téléphone pour obtenir une place de rendez-vous, c'est pour l'honorer, mais surtout, si on obtient des doses de vaccin supplémentaires, on aura une capacité de réadaptation, je l'espère. En tout cas, on s'y prépare très rapidement. Voilà quelle est la situation, Monsieur OLIVIER.

J'ai vu des prises de parole, des demandes de prise de parole. Il y avait Béatrice PATRIE qui a demandé la parole.

Béatrice PATRIE : Oui, je voudrais vous remercier, Monsieur le Maire, pour ces explications et précisions tout à fait intéressantes, je ne peux que saluer votre mobilisation et la mobilisation de vos équipes pour mettre en place de façon la plus opérationnelle des centres de vaccination dans le 13^{ème} arrondissement.

Donc moi, ce que je constate c'est que pratiquement la totalité des experts, comme on dit, du Conseil scientifique, nombreux épidémiologistes qu'on voit défiler sur les plateaux de télévision, nous convainc que l'acquisition d'une forme d'immunité collective passe nécessairement par une vaccination massive de la population. Or, on voit bien que cette vaccination massive, on est très loin de pouvoir la mettre en œuvre. Donc le gouvernement a mis en place un agenda qu'on connaît, on vaccine d'abord les personnes les plus fragiles, les personnes les plus âgées, les personnes résidentes des EHPAD, certains personnels médicaux, mais même cela, on n'est peut-être pas en mesure, d'après ce que vous nous dites, Monsieur le Maire, de les vacciner rapidement, non pas parce qu'on n'a pas mis en place la logistique, les centres de vaccination, non pas forcément parce qu'on n'a pas les personnels médicaux dont vous décrivez très bien la nécessité de mobilisation, y compris en faisant appel à des médecins bénévoles, mais tout simplement parce qu'on n'a pas de vaccin, que le gouvernement n'a pas commandé, et que maintenant, on dit qu'on va avoir une pénurie d'aiguilles. Alors on connaît les tergiversations du gouvernement, mais on peut se demander en effet si à ce stade s'il n'y a pas simplement un problème d'approvisionnement.

Donc on a deux voire trois laboratoires qui produisent des vaccins qui ne sont pas identiques, mais dont on nous parle de l'efficacité, mais je crois qu'à cet égard, la seule solution, sans vouloir être trop longue, ce serait la « générication » de ces vaccins, faire tomber tout de suite ces vaccins dans le domaine public. Alors je vais prendre une image un peu violente, mais Monsieur MACRON nous a dit qu'on était en guerre. Quand on est en état de guerre, toutes les usines qui produisent, les usines sidérurgiques, pour aller vite, elles produisent des canons. Donc là, je me dis qu'il y a un certain nombre d'usines pharmaceutiques et de laboratoires qui pourraient en effet produire en masse des vaccins, on s'en fiche que ce soit tel ou tel vaccin, enfin, je vais vite, on ne s'en fiche pas complètement, mais faire labelliser comme générique, parce qu'on est en effet en état de guerre d'après ce qu'on nous dit. La production de vaccins anti-Covid, ça me paraît une mesure absolument nécessaire.

En tout cas nous, les communistes, on soutient depuis le début cette mesure, je voudrais parler d'une initiative européenne que nous soutenons également au plan européen. En effet, faire tomber tout de suite ces vaccins dans le domaine public pour qu'on puisse en effet s'approvisionner vraiment massivement, et vacciner en effet massivement. Alors je ne vous parle pas des seringues, qui ne sont pas, qui sont générées, si vous voulez, mais moi, je suis absolument atterrée par ce que j'entends quand on me dit qu'il y a 10 000 doses de vaccin actuellement accessibles pour la population de Paris.

Voilà, je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qui vient d'être dit. Y a-t-il des demandes de parole ? Il y a Wilfried BETOURNE qui l'a demandée.

Wilfried BETOURNE : Oui, je vais rebondir sur ce que disait Madame PATRIE, ma collègue communiste. Il y a effectivement un certain nombre de...

M. LE MAIRE : Il faut que tu te rapproches de ton micro, Wilfried, on t'entend de manière très étouffée.

Wilfried BETOURNE : Je disais que j'étais en parfait accord avec ce que venait de dire ma collègue communiste Béatrice PATRIE sur la question du passage dans le domaine public des brevets pour ces vaccins.

Au-delà de cela, ce que je voulais dire aussi, c'est qu'il y a aussi un autre enjeu dans la vaccination et notamment sur cette première phase sur les plus de 75 ans et les personnes plus vulnérables, c'est la question de l'accès au domicile de ces personnes, donc l'accès au plus près, au plus près d'elles, « l'aller vers » qui m'apparaît indispensable pour qu'on atteigne un pourcentage rapidement élevé de vaccination des populations fragiles. Et pour cela, il faut avoir la possibilité de réaliser ces vaccins à domicile par les professionnels de proximité, et ce n'est pas encore le cas aujourd'hui. J'espère que le gouvernement avancera rapidement là-dessus, mais on a tous compris que l'avancée lente qui est proposée, le plan avec ces séquences très éloignées les unes des autres, sert à masquer une pénurie de doses malheureusement conséquente, qu'on a déjà vécue par le passé sur la question des masques, qu'on a vécue sur la question des tests et que maintenant on vit à nouveau sur la question des vaccins.

Je voudrais aussi dire que la manière dont la question a été tournée par Monsieur OLIVIER a été très intéressante, effectivement, parce qu'elle rappelle que la Ville de Paris et beaucoup de collectivités locales ont largement anticipé cette question de la vaccination, que des plans ont été préparés et travaillés depuis cet été, et que malheureusement, la santé est une compétence de l'État, et donc nous sommes dans l'attente et tributaire de ce que décide l'État. Nous faisons des propositions en tant que collectivité locale, nous nous préparons, mais in fine, c'est l'État qui a la main sur l'organisation des choses.

Je voudrais enfin dire que lorsque la vaccination sera accessible au grand public, nous allons avoir un autre enjeu qui est celui de convaincre les habitants et les habitantes du 13^{ème} et de la France d'aller se faire vacciner, et la réticence à aller se faire vacciner est encore très importante dans ce pays. Donc je pense que nous, élus de proximité, de toutes tendances politiques, avons un rôle à jouer pour être exemplaires en la matière et avoir un discours qui encourage nos concitoyens et concitoyennes à aller se faire vacciner, de faire ce geste civique d'aller se faire vacciner. J'espère que nous pourrions aboutir avec tous les groupes représentés au Conseil d'Arrondissement du 13^{ème} à une proposition commune encourageant les habitants et les habitantes de notre arrondissement à aller se faire vacciner. Voilà, je voulais en terminer par là.

M. LE MAIRE : Merci. Alors, je regarde les mains levées... Monsieur SHOUKRY avait demandé la parole, et je dirai quelques mots ensuite.

Habib SHOUKRY : Je vous remercie. Je voulais dire juste deux mots, c'est que si on n'a pas de masque, si on n'a pas d'aiguille...

M. LE MAIRE : On va vous demander de faire la même chose, excusez-moi, Monsieur SHOUKRY, voilà, en fermant votre vidéo, je pense qu'on va vous entendre un tout petit peu mieux.

Habib SHOUKRY : Très bien, merci.

Sur la question des masques et sur la question des aiguilles, ce n'est pas une question de brevet ni de labo, c'est juste une question de prévision et de capacité à sortir un carnet de chèques. Et malheureusement, moi, je suis chef d'entreprise et je constate très bien ce qu'il s'est passé pour la fabrication du vaccin, c'est qu'à un moment donné, il y a des pays qui ont largement contribué à ce qu'on

obtienne aujourd'hui un vaccin, c'est les États-Unis. Ils ont très vite sorti le carnet de chèques, ils ont énormément payé et c'est cela qui a permis de financer des études de manière très rapide et très large et d'obtenir très rapidement un résultat. Alors, je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il faille que ce vaccin soit partagé le plus rapidement possible au plus grand nombre et sur l'effort de guerre, etc., mais aujourd'hui, quand on doit fabriquer un vaccin, on sait derrière qu'on doit avoir des usines, on doit avoir des partenariats, et l'Europe aurait tout à fait pu sortir le carnet de chèques pour avancer dans ces choses-là, c'est-à-dire qu'en parallèle de faire des études, vous construisez des usines. Sauf que pour une entreprise, investir quand vous n'avez pas de commande, quand vous n'avez pas de visibilité, je vais vous donner un exemple. Combien d'entreprises on a envoyé sur la construction des masques en tissu ou des masques en papier, et aujourd'hui on n'a pas les commandes publiques, ce qui est tout à fait normal, qui vont derrière et que ces entreprises ont fermé ? Une entreprise, ça ne peut pas fonctionner comme cela, et un pays doit également fonctionner différemment. Face à une guerre, on sort le carnet de chèques. Et sur la fabrication des vaccins, on n'a pas été capable de sortir le carnet de chèques quand il le fallait.

M. LE MAIRE : Merci pour ces échanges, je vais juste reprendre, je ne vais pas être très long, juste quelques phrases non pas pour répondre, mais pour alimenter le débat.

Derrière ces questions de brevet, il y a aussi, et d'une certaine manière, Habib SHOUKRY le rappelait, aussi une relocalisation de la production qu'il convient de poser. Cela commence à se faire, mais on a vu à quel point sur un certain nombre de domaines sensibles, notre pays pouvait être extrêmement exposé parce que justement dans l'incapacité de produire à nouveau sur le territoire national ou même sur les territoires européens.

Sur la question de la projection, sur le « aller vers » dont parlait Wilfried BETOURNE à juste raison, on va essayer, là aussi, parce qu'on a été pilote pour les premiers vaccins dans les EHPAD, on a été pilote pour plusieurs choses, on va essayer... On a été pilote pour la mise en place de la CPTS, d'ailleurs, qui nous aide beaucoup aujourd'hui. On va essayer de se lancer très rapidement. Alors pour cela, il faut qu'on ait la main sur au moins quelques créneaux de vaccination, c'est la première étape, parce qu'aujourd'hui, les créneaux de vaccination sont pris en amont, mais on aimerait apprendre, se faire les dents, voir à quels problèmes on est confronté sur la vaccination à domicile, y compris avec ce vaccin plus difficile d'utilisation, des personnes les plus âgées qui ne peuvent pas se déplacer. Donc on ne sera pas dans les grands nombres au début, mais au moins de voir comment on peut mobiliser des équipes, par quel biais, est-ce qu'on est obligé de déplacer à la fois médecins et infirmiers à domicile ? Je ne pense pas. Est-ce qu'on peut simplifier la façon de faire, quitte à avoir un entretien médical au préalable ? On va regarder comment avancer, et cela m'amène à relever aussi la question de l'anticipation.

Sur ce sujet, j'étais vraiment en colère. Autant je peux comprendre qu'il y ait des difficultés d'approvisionnement, elles sont partagées, elles sont un peu globales, mais autant sur l'anticipation, on n'était pas obligé de se mettre dans une situation où il fallait monter des centres de vaccination en moins d'une semaine. Et vous l'avez rappelé, Monsieur OLIVIER, tout à l'heure, il y a eu de multiples propositions sur la table, parce que la question des vaccinations était pendante, le moment où les vaccins sortiraient. Depuis début septembre, il y a eu toute une série de propositions de la Ville de Paris, et différentes, à chaque fois en s'adaptant aux nouveaux, aux nouvelles prescriptions de l'État qui ont beaucoup changé dans le temps, et puis dans la dernière ligne droite, c'est : « On revient aux vaccinodromes », et on a été obligé de faire cela à grande vitesse. Alors on ne l'a pas fait dans une précipitation exagérée puisqu'on a tenu le coup et on l'a fait très sérieusement, cela n'a pas été fait n'importe comment et c'est très cadré et très calé, mais enfin, on n'était pas obligé de faire cela aussi rapidement et de mobiliser autant de personnes aussi rapidement.

Enfin, sur les encouragements à aller se faire vacciner, on va essayer d'y prendre notre part. Je souscris évidemment à ce qui a été dit. Peut-être qu'on pourra aussi montrer l'exemple le moment venu. Moi, je regrette qu'on n'ait pas permis justement cela, comme l'ont fait d'ailleurs la plupart des pays. En Allemagne, il y a eu des campagnes montrant des personnalités de toutes les sphères, y compris de la sphère politique, aller se faire vacciner, et cela n'a rien de scandaleux, et c'est même normal en termes d'exemplarité. Donc on le fera sous un autre biais, en faisant des éclairages de personnes qui se font vacciner, on a fait des interviews, avec leur accord, évidemment, des premières personnes âgées qui se sont fait vacciner aujourd'hui, on va les diffuser, enfin bref, on va essayer de prendre notre part au plan local, mais c'est vrai que les sondages évoluent, mais la partie est loin d'être gagnée et c'est vraiment problématique qu'au pays de Pasteur, il y ait autant de réticences sur le principe même de la vaccination. Qu'on puisse se poser des questions sur telle ou telle modalité nouvelle, c'est bien légitime, mais enfin, sur le principe de la vaccination, on a quand même un petit sujet dans ce pays. Il va bien falloir avancer là-dessus.

En tout cas, je vous remercie pour ce débat. On va venir à la dernière question, on va essayer de faire court, mais merci pour la richesse de nos échanges.

Q13 2021 02 – Question relative au devenir de l'Institut George Eastman posée par Mireille ESTIENNE et les membres du groupe Union de la Droite et du Centre pour le 13^{ème}

M. LE MAIRE : Je laisse tout de suite la parole à Mireille ESTIENNE. On va passer un autre sujet, on va passer à l'institut George Eastman et je laisse la parole, c'est Éric OFFREDO qui vous répondra.

Madame ESTIENNE.

Mireille ESTIENNE : Merci, Monsieur le Maire. Oui, donc en effet, l'institut George Eastman

Alors, c'est un sujet qu'on a déjà abordé lors de la précédente mandature. Je rappelle que ni les habitants ni les associations n'ont été à nouveau associés à ce projet, que le projet choisi par la compagnie de Phalsbourg ne fait pas non plus l'unanimité au sein de notre arrondissement, que nous sommes déjà à six mois depuis le début de cette nouvelle mandature, et qu'a priori, et bien rien ne bouge puisque les habitants n'ont toujours pas de nouvelles. Pire, je dirais, a priori certains partenaires de la compagnie de Phalsbourg, comme le centre COSEM, ne souhaiteraient plus faire partie de ce projet. Donc les membres du groupe Union de la Droite et du Centre vous interrogent, Monsieur le Maire, Monsieur OFFREDO, sur la possibilité de prévoir un moratoire par rapport au projet de la compagnie de Phalsbourg, et connaître aussi les prochaines étapes prévues pour la réhabilitation de ce centre et de son devenir.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Comme je l'ai indiqué, Éric OFFREDO pour répondre, évidemment, j'ajouterai également quelques mots après son intervention, mais c'est normal que l'adjoint à l'urbanisme réponde sur ces questions.

Eric OFFREDO : Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame ESTIENNE, pour votre question.

Alors le projet, il n'a pas été choisi par la compagnie de Phalsbourg. Le projet a été choisi dans le cadre de Réinventer Paris par un jury, et il y avait d'autres candidats. Et si vous vous souvenez bien, parce qu'on parle de l'ancienne mandature, effectivement, pour les projets Réinventer Paris, et c'était un peu notre position dans le 13^{ème} arrondissement, nous avons souhaité effectivement qu'il y ait des présentations au minimum, un échange au mieux, avec les différents porteurs de projets, et c'est ce qui

s'était passé, notamment sur la partie du centre Eastman. Donc c'est un concours avec un règlement, donc les marges de manœuvre sont assez réduites et on est assez contraint, je vais revenir là-dessus.

Concernant le calendrier, je reprends en considérant, le lauréat n'a pas défini de calendrier. Alors le calendrier, sachez qu'aujourd'hui, vous le savez, de toute façon, le calendrier ne pourra débuter qu'à partir du moment où les services de la Ville qui sont encore présents auront déménagé, à la fois le centre dentaire et à la fois, je ne sais jamais lequel des services Oui Paris déménagera dans le 20^{ème} arrondissement. Ça, aujourd'hui, en termes de date, on n'a pas de perspectives avant 2022, donc cela veut dire qu'on n'a pas de perspectives avant 2022 de déménagement. C'est-à-dire qu'avant 2022, il n'y a pas de perspectives d'aménagement d'Eastman, voilà, pour être plus clair.

Effectivement, on a bien vu comme vous que le COSEM s'était retiré du projet. On a demandé un rendez-vous à la compagnie de Phalsbourg, alors à la fois pour avoir une vision sur leur modèle économique parce que c'est effectivement un de leur partenaire qui se retire, donc on est intéressé pour voir quel est le modèle économique qu'ils souhaitent proposer avec le départ du COSEM. J'ai eu l'occasion de rencontrer des associations, des conseils de quartier, qui effectivement sont inquiets, et je partage une partie de leur inquiétude sur la façon dont les choses vont avancer. Effectivement, on doit voir le montage avec la compagnie de Phalsbourg, je n'ai pas de date aujourd'hui, donc je ne peux pas vous en dire plus pour le montage avec la compagnie de Phalsbourg, pour voir comment les choses vont pouvoir évoluer et quel est le projet suite au désistement de COSEM.

Mais alors, on est quand même, je le répète, dans un cadre très contraint. Malgré tout, nous avons l'intention de demander aussi à la compagnie de Phalsbourg de revoir les perspectives de son projet avec les habitants, l'association qui s'est créée spécifiquement, mais aussi avec le conseil de quartier, voir quels sont les aménagements qui peuvent être réalisés, de faire en sorte qu'effectivement, cela prenne bien en compte l'environnement proche, notamment les immeubles qui sont juste en face. Donc en termes de nuisances potentielles, je crois qu'ils les ont déjà prises en compte, mais cela va mieux en le disant une deuxième fois. Donc c'est un peu le sens du travail qu'on a mené avec eux.

Bien évidemment, on sera à votre disposition pour revenir vers vous dès que nous aurons des informations plus précises.

M. LE MAIRE : Éric OFFREDO a dit l'essentiel, mais je vais rappeler juste quelques données.

Effectivement, il a rappelé que c'était un jury. Un jury, ce n'est pas une grande réunion publique de conseil de quartier, c'est un jury donc c'est très formel et très contraint. Néanmoins, dans ce jury étaient associés tous les groupes politiques du Conseil de Paris, tous, y compris le vôtre, et avec des personnalités qualifiées, mais tous les groupes politiques du Conseil de Paris étaient présents, et beaucoup, y compris de l'opposition, ont salué le fait que les projets les plus invasifs, ceux qui ne respectent pas le bâtiment, ceux qui prévoyaient de le remodeler, de le transformer lourdement, etc., de ne pas respecter le bâtiment originel ont été écartés. Et les projets les plus invasifs, c'était aussi les projets les plus lucratifs. Et les contraintes sur l'opérateur sont extrêmement lourdes, parce qu'on est dans un jardin protégé, et donc cela limite toutes les utilisations justement lucratives.

Donc très clairement, l'opérateur, quel qu'il soit, en l'occurrence celui qui a été cité, je ne vois pas comment ils peuvent faire des profits sur cette opération. La question, c'est comment ils réussiront à équilibrer le projet et son exploitation. Nous, nous avons une ligne de crédit, que vous le sachiez, pour rénover les huisseries, à l'époque du centre, on ne l'a évidemment pas fait avant de le céder, mais rien que rénover les fenêtres, c'était programmé de mémoire à plus d'un million d'euros. Voilà, ça, ce n'était que les fenêtres. C'est un bâtiment où il y a des problèmes de structure, il y a beaucoup d'investissement

à y faire. Donc, je ne vois pas tellement comment ils peuvent gagner de l'argent. Vous avez vu le programme, c'est un lieu d'exposition de photographies, etc. Le seul loyer véritable, c'était effectivement le centre de santé et la partie restauration. Nous, nous sommes un peu réticents sur le programme « centre de santé » parce qu'il y a le centre de santé municipal juste à côté, même s'il y a des besoins en termes de santé clairement sur le 13^{ème}, on propose beaucoup de centres de santé. Mais peut-être qu'il faudrait trouver des choses sur le sport santé, ou en tout cas la marge qu'ils peuvent rééquilibrer un peu le projet sans pour autant faire concurrence à notre centre de santé. Donc cela sera le cadre de nos discussions qui ne pourront pas être totalement imposées. Comme l'a dit Éric OFFREDO, on est dans une contrainte.

Quant au temps long, il était clair depuis le départ. Il y avait toute une série de projets Réinventer Paris qui ont été initiés à la même date, mais avec des calendriers très différents, et celui-là était prévu pour ne pas démarrer tout de suite, loin s'en faut, puisqu'évidemment, on ne va pas mettre des services de la Ville de Paris à la porte. Donc il faut construire l'immeuble pour les accueillir, en l'occurrence il est en cours de construction dans le 20^{ème}, et ce n'est qu'à l'issue de cette construction d'immeubles et de déménagements des services que l'opérateur qui a gagné le concours pourra prendre en main le bâtiment. Donc cela ne sera pas tout de suite, il y a le temps devant nous.

Et la question, c'est : est-ce qu'on réussira à garder l'opérateur jusqu'au bout de l'histoire ? Ce n'est pas l'inverse. Donc voilà, mais encore une fois, l'essentiel c'est que ce bâtiment qui est sans doute un des plus beaux bâtiments du 13^{ème} soit sauvegardé et rénové. Évidemment, je ne le mettrai pas devant la chapelle de la Pitié-Salpêtrière, mais enfin, c'est un très beau bâtiment, qui sera conservé et sera ouvert au public, restera accessible, ce qui n'est pas le cas pour l'instant. Il est très peu connu et très peu de gens y sont rentrés, de fait, à part des mêmes qui se sont fait arracher des dents, ou en tout cas qui se sont faits examiner la dentition, j'en fais partie, mais cela ne m'a pas laissé un souvenir impérissable sur l'architecture de l'immeuble, alors que c'est un immeuble magnifique que j'ai découvert évidemment bien plus tard. Donc, gardons en vue cet essentiel, ensuite, on reviendra en organisant tranquillement les discussions en associant la compagnie de Phalsbourg à un moment où les gens pourront participer à la réunion publique, parce que cela sera quand même plus sympathique de le faire en présentiel que par Internet où on aura un peu de public qui pourra vraiment y assister.

Monsieur OLIVIER, vous avez demandé la parole, et puis on conclura ensuite, si vous en êtes d'accord.

Jean-Baptiste OLIVIER : Oui, merci, c'était juste pour un petit complément puisque vous avez intégré l'opposition dans ce jury. Il se trouve que bon, je m'en souviens très bien, c'était il y a plus d'un an et demi, j'avais assisté au jury et il était très partagé, je crois qu'il y avait l'ADA 13 notamment, mais qui était très partagé. Et pour ma part, j'avais voté contre, j'avais considéré, j'avais même proposé qu'on le déclare infructueux, vu que les deux projets étaient insatisfaisants. Voilà, c'était juste pour préciser ce point. Merci.

M. LE MAIRE : Merci pour cette précision, et on va en terminer par là. Je vais vous souhaiter une très bonne soirée, prenez soin de vous, on va être attentif, donc on va essayer de communiquer l'information au développement sanitaire avec des inquiétudes lourdes sur les nouvelles formes de Covid, évidemment, avec forcément des inquiétudes sur la partie scolaire, les équipements petite enfance avec de grands questionnements qui ne vont pas manquer de se poser, mais je sais pouvoir compter sur votre mobilisation collective, et puis on va essayer de surmonter cela au mieux.

En tout cas, je vous souhaite un bon appétit. D'ici là, passez une bonne fin de soirée.

Fin de l'enregistrement.

